HORIZON 2000
Le vélo, «bébelle» ou véritable moyen de transport? (D1)

SPORTS
La bonne forme n'a pas d'âge
À 75 ans, la maman de Sylvie Daigle se prépare à son 6e Tour de l'Île (C1)

La Tribune
+
mardi
SHERBROOKE
19 mai 1998
89e ANNÉE - No 075
0,65 (WEEKEND: 1,75$) Plus taxes

La partie de pêche vire au cauchemar

À LENNOXVILLE

UN PÈRE SE NOIE, SON FILS EST RESCAPÉ DE JUSTESSE

Pierre SAINT-JACQUES

Lennoxville

Un père s'est noyé lors d'une excursion de pêche sur les rives de la rivière Saint-François, à l'arrière du Motel La Marquise, en face du Camping de l'île Marie, dans les limites de Lennoxville, hier après-midi.

Son fils, âgé de 7 ans, a également failli y laisser sa peau. Il était toujours inconscient lors de son départ pour la salle d'urgence. Il a été réanimé puis transféré dans un hôpital de Montréal. Son état reste critique.

La victime a été identifiée comme étant Yves Alain, âgé de 40 ans, domicilié à Sherbrooke.

Ce décès tragique, en ces premiers temps de canicule d'une belle saison sans doute trop précoce, a plongé du même coup la communauté du Partage Saint-François dans le deuil.

M. Alain résidait à cet endroit. Ils sont une quarantaine à habiter au Partage. Ils y partagent non seulement le gîte, les repas et les tâches mais également les souvenirs, les états d'âme.

«Vous savez, c'est comme mon frère qui est là, dans l'eau. Pour le moment, je ne suis pas capable de vous parler» a lancé au journaliste Patrick Plamondon qui, étant parmi les premiers témoins du drame, a donné l'alerte et a guetté l'arrivée des techniciens-ambulanciers, des pompiers et des policiers pour les guider à l'endroit où ça s'était passé.

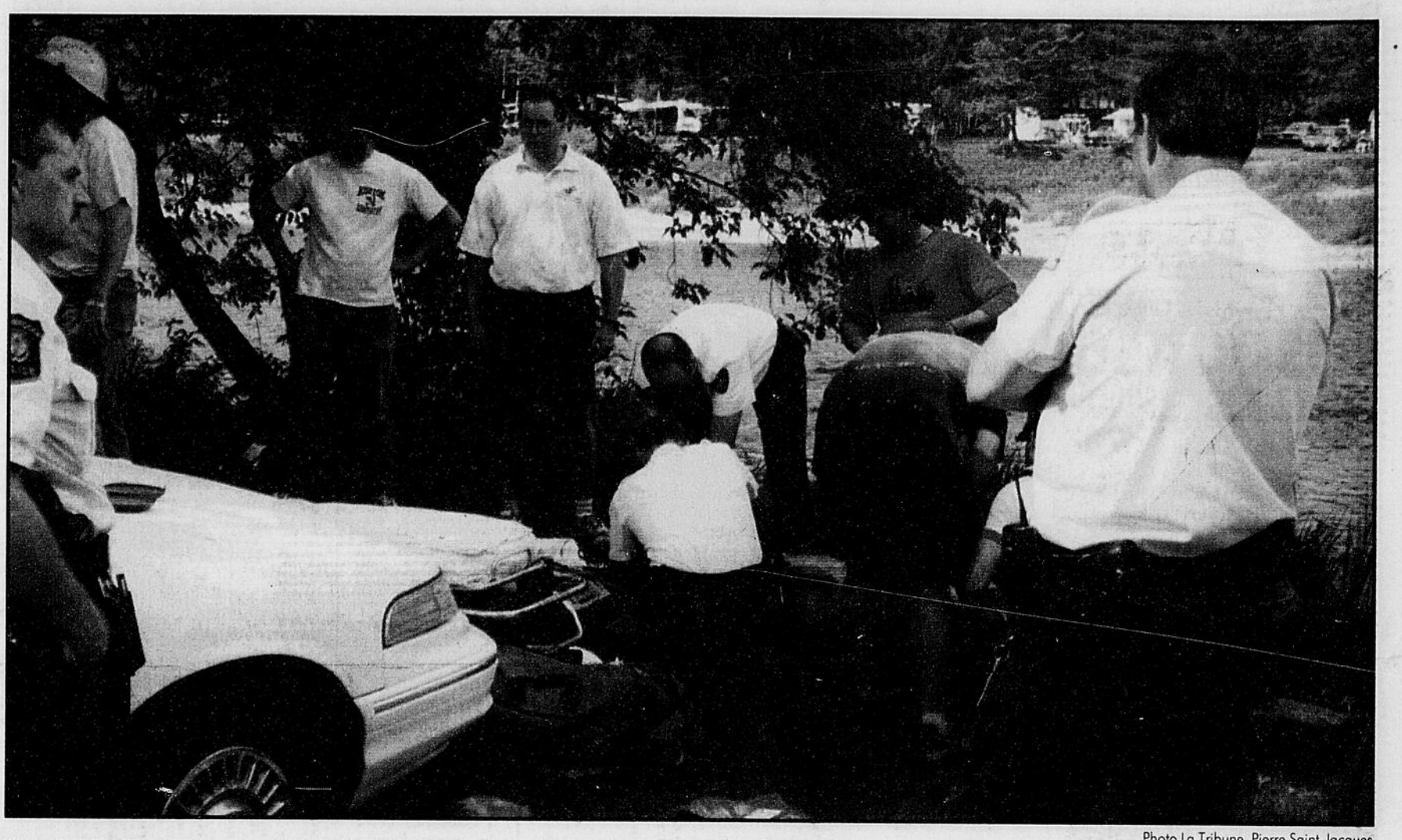

Photo La Tribune, Pierre Saint-Jacques

Des ambulanciers ont tenté sans succès de réanimer Yves Alain, 40 ans, mort noyé dans les eaux de la rivière Saint-François, hier après-midi, à la hauteur du camping de l'île Marie, à Lennoxville. La victime s'était portée au secours de son fils de 7 ans, tombé à l'eau. Le garçonnet repose dans un état critique à l'hôpital.

Le père et le fils sur un rocher

M. Alain et son fils s'étaient installés sur un rocher en face de l'île Marie pour tendre leurs lignes.

À un moment donné, le fils a perdu pied et a chuté dans les eaux de la Saint-François. Le courant est assez fort à cet endroit pour engendrer des remous et le lit de la rivière est inégal.

M. Alain s'est aussitôt porté au secours de son fils. Il s'est également retrouvé dans la rivière. Il était 14 h 15 environ.

Les cris et les mouvements des gens sur la rive de même que sur l'île Marie ont répercuté la nouvelle dans les environs. C'est ce qui a fait accourir Patrick Plamondon sur les lieux.

Deux personnes ont quitté l'île Marie en canot pour se porter au secours du père et du fils. Dans leur hâte, à cause également du courant et des remous, la frêle embarcation a chaviré. Un des canoteurs s'est rendu sans mal, à la nage, sur l'autre rive alors que l'autre est tout bonnement resté accroché au canot dans l'attente d'un coup de main. Ce qui fut fait illico.

Les témoins, déjà passablement sous le coup de l'émotion, ont cru que l'épisode alourdirait le bilan de la tragédie.

Également alerté par le brouhaha, un autre résidant du Partage Saint-François, prénommé Fernand, s'est dirigé vers les lieux de la noyade et il a réussi à retirer des eaux le fils de M. Alain.

Le directeur adjoint aux opérations Louis Raîche et l'inspecteur Richard Fréchette, adjoint aux opérations, tous deux du Service de police de la région sherbrookoise, ont dirigé les recherches, hier.

Les pompiers de Lennoxville, sous la supervision du lieutenant Frank Wilson, ont ratissé durant près d'une heure le lit de la rivière Saint-François à l'endroit de la chute du pêcheur.

Dans les limites de la ville voisine, les pompiers de Sherbrooke en faisaient tout autant. Ils ont même trouvé la casquette bleue de la victime, près du pont Joffre.

Cinq minutes plus tard, soit vers 15h35, les pompiers de Lennoxville retiraient de la rivière, près des lieux de la noyade, le corps de M. Alain.

Un ami bouleversé (A3)

Économie

20 États poursuivent Microsoft (B4)

Météo / A2

VARIABLE

25

5h12 20h15

19 mai 25 mai 02 juin 10 juin

Les *machos* de l'armée font la vie dure aux femmes

De nombreux cas de harcèlement et viol, révèle une enquête

Nahlah AYED

Ottawa (PC)

Les cas de promiscuité, de harcèlement sexuel et même de viol seraient nombreux dans les Forces armées canadiennes depuis que les femmes ont été pleinement intégrées aux activités, selon une enquête menée par le magazine Maclean's.

Dans un article publié dans son dernier numéro, le magazine cite les cas de 27 femmes qui ont été victimes d'agressions sexuelles alors qu'elles étaient dans les forces armées, et il en vient à la conclusion que ces incidents ne sont pas isolés.

«Ces cas révèlent aussi une culture - particulièrement dans la marine et les unités de combat - de promiscuité débridée, où le harcèlement est fréquent, la forte consommation d'alcool est un mode de vie, et les femmes (...) ne sont souvent qu'un jeu pour les prédateurs sexuels», est-il écrit dans l'article.

Les auteurs en viennent aussi à la conclusion que plus souvent qu'autrement, ce sont les victimes qui écopent de punitions et non leurs agresseurs. Il en résulte que ces femmes décident souvent de quitter les forces armées.

Dans l'article, 13 femmes victimes d'agressions relatent leur histoire. L'une d'elles, qui était âgée de 18 ans au moment de l'agression, a été conduite dans une autre pièce gardée par des soldats pendant une fête pour être violée. Ses appels à l'aide sont demeurés sans réponse.

Son frère, qui était aussi membre des forces armées, lui aurait demandé de ne pas porter plainte afin de ne pas nuire à leurs carrières.

Le problème des relations entre hommes et femmes dans les forces armées pourrait devenir encore plus sérieux, alors que le ministère de la Défense intensifie ses efforts de recrutement auprès des femmes. Le ministère espère intégrer 250 autres femmes à des unités de combat cette année. On compte présentement 6800 femmes dans les forces armées, sur un effectif total de 60 513 militaires.

Le critique du Parti réformiste en matière de défense, Art Hanger, a demandé au ministère de faire la lumière sur ce problème, auquel il a été sensibilisé lors d'une tournée des bases militaires du pays.

«Lors de notre tournée, nous avons entendu des femmes qui se sont plaintes de harcèlement et même d'agressions sexuelles. Je crois que les cas d'agressions sont en forte hausse», a dit M. Hanger, hier.

Il croit que ces témoignages de victimes, de même que des rapports faisant état des mêmes problèmes au sein des forces armées américaines, rendent nécessaire une enquête de la part du ministère de la Défense.

«S'ils ne le font pas, c'est qu'ils tentent inutilement de cacher quelque chose, et peut-être que ce serait une attitude préjudiciable aux forces armées et à nos militaires. Il doit y avoir une solution», a-t-il ajouté.

Un porte-parole des forces armées, le capitaine Andrew Pope, a pour sa part rappelé que les cas de viols font partie des crimes graves qui sont rapportés à la Gendarmerie royale du Canada - tout comme les meurtres.

Il a toutefois dit croire que les viols ne sont pas plus fréquents au sein des forces armées que dans l'ensemble de la société.

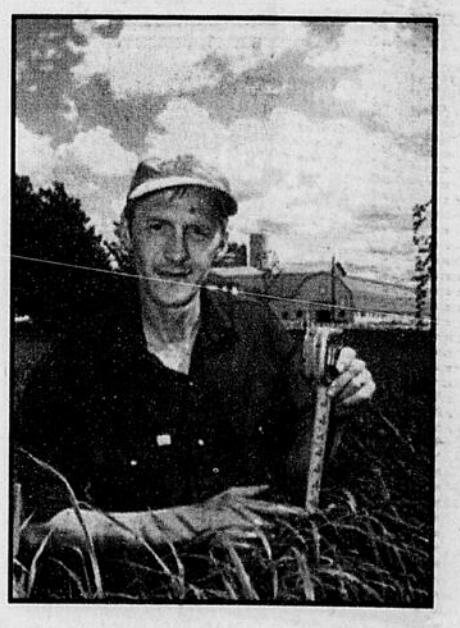

Le temps des foins... en mai!

S'il persiste, le temps exceptionnel que l'on connaît risque de chambarder le calendrier de récolte des agriculteurs. Avec juste assez de pluie, on savourera les fraises à la mi-juin et le blé d'Inde vers le 10 juillet! A Barnston, Angus MacKinnon prévoit effectuer sa première coupe de foin ce week-end. «Si on fauche en fin de semaine, dit-il, ce sera la première fois de ma vie que ça se fait aussi tôt. Du jamais vu». À LIRE EN A5.

Tous les détails de l'offre en page B6

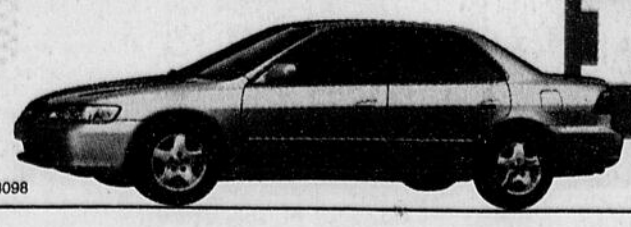

HONDA
BERLINE ACCORD 1998
268$ par mois, location 48 mois
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS
83098

Cherche copain de 103 ans pour échanger

Adélard Jackson aimerait bien parler du bon vieux temps, mais les hommes de son âge sont rares!

Steve BERGERON

Sherbrooke

«J'ai demandé qu'ils me trouvent des hommes de mon âge pour parler avec eux de l'ancien temps. Ils m'ont dit qu'ils n'étaient pas capables: y en a plus, des hommes de mon âge. Je leur ai dit: "Ben ça parle au maudit!"»

Ils sont rares en effet les hommes qui atteignent l'âge vénérable de 103 ans. Les dames sont plus nombreuses à y arriver. Mais il y a des exceptions, comme Adélard Jackson, qui a eu 103 ans dimanche. Il est né le 17 mai 1895, à Saint-Wenceslas, près de Victoriaville.

Hier, une petite fête intime avait lieu au Foyer Saint-Joseph de Sherbrooke, où cet ancien homme fort coule des jours paisibles depuis 1992. La veille, le plus que centenaire avait reçu la visite de sa famille, dont ses deux enfants encore en vie, le troisième étant décédé.

«Il est encore très lucide, vous savez», mentionne sa fille Pauline Jackson-Beaudoin. «Seulement, il est un peu sourd et il ne voit plus clair. Mais il est encore en très bonne santé. À part quelques petits malaises, il se porte très bien.»

L'an dernier, un journaliste a demandé à M. Jackson le secret de sa longévité, de raconter sa fille. «Je le sais-tu, moi?» a-t-il répondu.

«C'est ça, son secret: il ne s'en fait pas avec la vie», pense Pauline Jackson-Beaudoin. «Il n'a pas de stress. C'est un homme optimiste. Il n'a jamais fumé.»

Il aimait seulement prendre un petit coup de temps en temps. «Ah oui! un p'tit verre de gros gin! C'était bon!» lance-t-il avec un sourire.

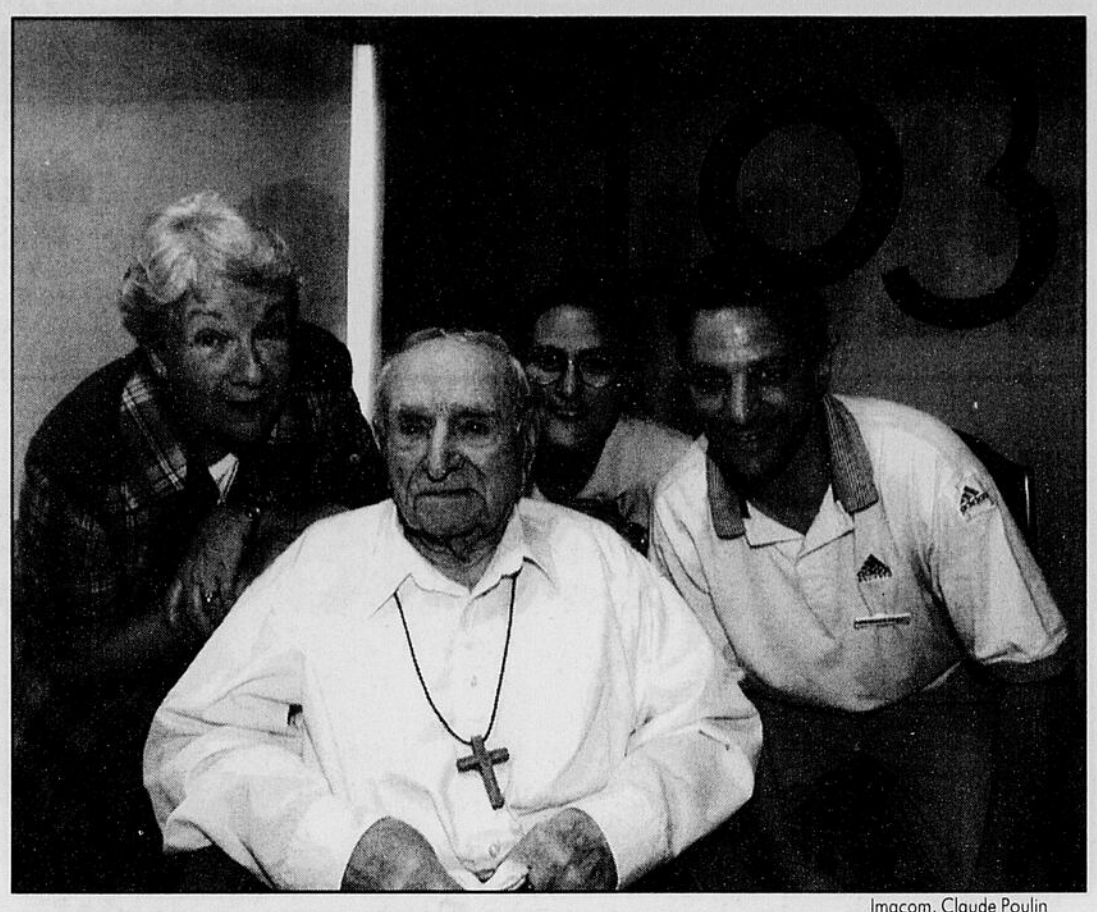

Imacom, Claude Poulin

Hier, c'était la Fête de la reine et de Dollar, mais au Foyer Saint-Joseph de Sherbrooke, c'était la Fête du roi: le doyen Adélard Jackson a atteint l'âge vénérable de 103 ans dimanche dernier, et une petite cérémonie a été organisée pour souligner l'événement. En compagnie du doyen, sa fille Pauline Jackson-Beaudoin, Suzanne Laroche, infirmière, et André Gauthier, bénévole.

102, 102, hop, 103

Adélard Jackson a vécu la majeure partie de sa vie à Bromptonville, où il a exercé le métier de forgeron. Il possédait sa propre boutique de forge. C'est à cette époque qu'il donnait des spectacles en levant des poids, et en tordant des pièces de 50 sous avec ses dents.

Sur le mur de sa chambre se trouve justement une reproduction d'une *Tribune* de l'automne 1936, où étaient annoncées ses prouesses.

«Il est né fort», de dire sa fille. «Mais il faisait ça dans les salles paroissiales, pour les bonnes oeuvres. Il jouait du violon aussi.»

Par la suite, il devait travailler pendant 25 ans, toujours comme forgeron, à la Canada Paper, à Windsor. Il a vécu 40 ans avec sa première épouse, s'est remarié ensuite et est venu vivre à Sherbrooke, puis a quitté pour le Foyer Saint-Joseph quelques mois après le décès de sa deuxième femme. Il a cinq petits-enfants et quatre arrière-petites-filles.

Aujourd'hui, Adélard Jackson passe ses journées dans une tranquillité qu'il préfère. «Mais son esprit est toujours alerte. Il reste assis, mais il pense tout le temps», de dire sa fille.

«Ça faisait longtemps, j'entendais toujours ça: 102 ans, 102 ans. Là, tout d'un coup, hop! c'est 103 ans», lance M. Jackson, qui est prêt à vivre encore. Aussi longtemps qu'il sera en santé. Il mange encore tout seul et arrive encore à se déplacer à l'aide d'une marchette. À une époque, il se plaisait même à dire qu'il voulait atteindre l'âge de... 200 ans.

«Tant que je serai bien, je peux vivre longtemps. Si je suis malade, c'est une autre affaire. Mais je ne suis pas malade!»

Propriété endommagée à la suite du débordement d'une ruisseau

Le tribunal écarte toute responsabilité de Rock Forest

Sherbrooke

La responsabilité de la Ville de Rock Forest n'a pas été retenue par le tribunal dans une affaire de poursuite pour des dommages à une résidence et à ses biens lors d'un refoulement des eaux d'un égout pluvial le 12 juin 1996 alors qu'il était tombé 154 mm d'eau pendant 1h27.

Le fait, pour Rock Forest, d'avoir à quelques occasions tenté d'atténuer les inconvénients pour les riverains du débordement d'un ruisseau par des travaux à des ponceaux installés sur un terrain privé et non réglementés n'est pas susceptible d'engager sa responsabilité.

Cela ressort d'une décision rendue par le juge Jean-Pierre Borduas de la Cour des petites créances, à Sherbrooke.

Le sous-sol des requérants sur la rue Montpetit avait été inondé jusqu'à environ 20 cm à cause d'un débordement majeur du ruisseau coulant à quelque centaine de pieds de leur terrain.

La Ville a nié toute responsabilité alléguant que les ponceaux qui occasionnent ce refoulement se trouvent sur un terrain privé sous un chemin qui n'est pas municipalisé.

Selon le tribunal, le ponceau d'un diamètre d'environ 24 pouces, qui canalise la coulée sous la rue Montpetit, l'oblige à y faire un angle plutôt que d'être en ligne avec le ruisseau.

Il avait été installé par un entrepreneur lors de la confection de cette rue aménagée à l'origine dans un domaine privé.

Ce même ruisseau est aussi canalisé en amont par d'autres ponceaux ayant des diamètres de quatre, cinq et six pieds.

Pour un ingénieur ayant témoigné dans cette cause, c'est une aberration de vouloir passer un cours d'eau qui peut avoir une largeur de six à neuf pieds dans un entonnoir dont le goulot n'a que 24 pouces.

Il a conclu que la situation et le diamètre de ce ponceau sont à l'encontre des règles de l'art.

Le développement du secteur a de plus diminué considérablement l'absorption et la rétention d'eau par le sol et entraîne une augmentation importante du débit des eaux de ruissellement.

Il n'y a aucun règlement municipal pour régir le ponceau et le ruisseau et la Ville n'a pas réglementé son entretien.

Malgré cette absence de réglementation, les préposés de la municipalité tentent d'enrayer les effets de la crue des eaux quand les citoyens le réclament.

Le juge Borduas estime que la fait pour la Ville d'avoir à quelques occasions tenté d'atténuer les inconvénients des riverains en dégageant les ponceaux ou en nettoyant les berges et en y coulant du ciment ne sont pas des gestes susceptibles d'engager sa responsabilité.

Ce ne sont pas là des faits générateurs de droit.

Le juge Borduas a conclu que même si les requérants ont subi un préjudice la responsabilité de la municipalité n'est pas engagée.

loto-québec *résultats*

Banco — Tirage du 98-05-18

1 10 12 13 17
22 27 28 32 33
34 37 43 46 49
51 57 59 63 68

La Quotidienne — Tirage du 98-05-18

3 4
704 3517

Extra — Tirage du 98-05-18

NUMÉRO: 000988

TVA, LE RÉSEAU DES TIRAGES

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Neuf victimes au Québec pour le congé de la fête de Dollard

Montréal (PC)

Neuf personnes sont décédées dans divers accidents sur le territoire du Québec pendant le long congé de la fête de Dollard.

Six sont mortes sur les routes; deux ont péri dans un accident d'avion en Haute-Mauricie et une autre s'est noyée dans la rivière Saint-François, en Estrie.

A Sant-Eustache, samedi, Michel Taillefer, 40 ans, un résidant de l'endroit, a perdu la vie quand son véhicule a heurté une glissière de sécurité sur l'autoroute 640.

Le même jour, Gérard Beauregard, de Cowansville, est mort quand le véhicule dans lequel il était passager est entré en collision frontale avec un autre véhicule, sur la route 139, à East Farhnam.

Denis Hudon, un motocycliste de 34 ans, a péri dimanche après-midi, après avoir perdu la maîtrise de son engin, qui s'est écrasé au fond d'un ravin, à Saint-Thomas-Didyne, au nord-ouest du lac Saint-Jean.

A Saint-Louis-du-Ha!Ha!, près de Rivière-du-Loup, un autre accident a coûté la vie à Agnès Caron, 74 ans. La résidante de Dégelis était passagère dans un véhicule qui est entré en collision avec un autre véhicule, également dimanche après-midi.

Vers 16 h, dimanche, Pierre Lemay, 27 ans, un résident de Le Gardeur a succombé dans un accident survenu sur l'autoroute 40 ouest, à la hauteur de Repentigny. Selon la police, l'homme a perdu la maîtrise de son véhicule qui a ensuite heurté une structure de béton.

Le sixième accident de la route a coûté la vie hier après-midi à une résidente de Ferme-Neuve, près de Mont-Laurier. Manon Lacroix-Ouellette, 40 ans, a perdu la maîtrise de son véhicule qui a capoté sur le chemin Vanier, dans la pourvoirie Natawissi.

Par ailleurs, deux Montréalais ont perdu la vie dimanche dans l'écrasement d'un avion de plaisance dans le lac Dear, près de Casey, en Haute-Mauricie, à 375 km au nord-ouest de Montréal.

Selon des sources, le Cessna 172 venait de décoller d'une piste située à cinq kilomètres du barrage Gouin et faisait route vers la Métropole, quand il s'est écrasé. La cause de l'accident n'est pas connue, pas plus que l'identité des victimes.

Enfin, un pêcheur s'est noyé hier après-midi dans la rivière Saint-François en Estrie, quand il a tenté de sauver un enfant tombé à l'eau (voir détails en A1).

MÉTÉO La Tribune

Météo Média

LaTribune 564•5450 ...une publicité qui marche!

AUJOURD'HUI	CETTE NUIT	DEMAIN	JEUDI	VENDREDI
25 PRÉC. 20	7 PRÉC. 10	24 10 PRÉC. 60	22 10 PRÉC. 70	22 10 PRÉC. 40

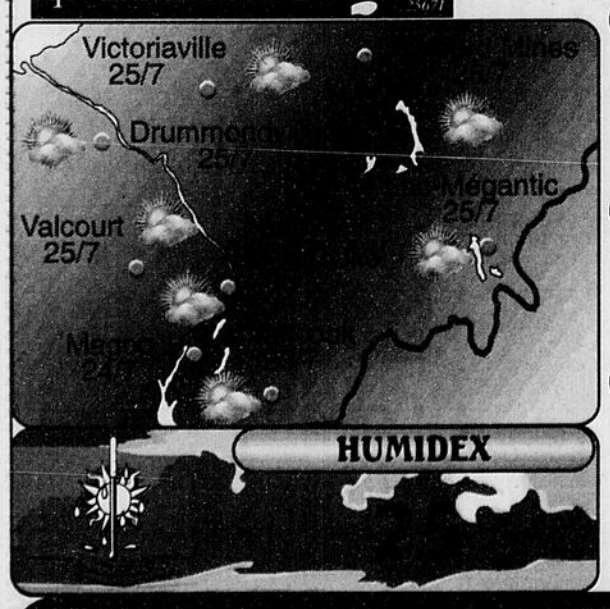

QUÉBEC

Chicoutimi	Var	23/7	Québec	Sol	24/9
Gaspé	Sol	18/3	Rimouski	Var	17/6
Iles-de-la Mad.	Sol	8/5	St-Georges	Sol	24/9
La Grande	Var	18/7	Sept-Iles	Sol	15/4
Lac St-Jean	Sol	24/8	Trois-Rivières	Sol	24/11
Montréal	Sol	26/12	Val d'Or	Enu	26/9

INDICE UV

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
60 30 20 15

CANADA

Charlottetown	Sol	13/6	Régina	Sol	19/5
Edmonton	Var	21/4	St-John's	Ave	5/2
Fredericton	Var	20/6	Toronto	Ora	26/13
Halifax	Sol	13/6	Victoria	Sol	19/8
Ottawa	Sol	27/13	Winnipeg	Ave	17/4

USA

Boston	Sol	22/11	New York	Sol	28/13
Bridgeport	Sol	26/13	Plattsburg	Ora	24/8
Burlington	Ora	24/8	Portland	Sol	22/8
Concord	Sol	23/9	Providence	Sol	23/12
Detroit	Ora	29/16	Washington	Sol	33/14

LE MONDE

Athènes	Sol	22/15	Mexico City	Sol	27/13
Beijing	Ave	28/18	Moscou	Sol	21/6
Berlin	Sol	22/9	Paris	Sol	24/14
Hong Kong	Ave	28/26	Port-au-Prince	Enu	29/22
Lisbonne	Sol	23/14	Rome	Sol	22/11
Londres	Ora	26/12	Tokyo	Deg	26/21

DESTINATIONS SOLEIL

Acapulco	Sol	31/21	La Havane	Sol	27/22
Bermudes	Sol	23/20	Martinique	Plu	30/25
Cancun	Sol	37/23	Myrtle Beach	Sol	30/18
Caracas	Sol	30/23	Montego Bay	Sol	32/24
Freeport	Sol	31/22	Orlando	Sol	33/20
Ft Lauderdale	Ora	31/23	Puerto Plata	Ave	30/23
Honolulu	Ave	28/22	Tampa	Sol	30/21
Key West	Sol	32/23	West Palm B	Ora	31/23

HUMIDEX

© Services Commerciaux MM 1998

BEAU TEMPS, MAUVAIS TEMPS
PLUS DE 115 000 LECTEURS
PAR JOUR VOIENT CETTE ANNONCE
RÉSERVEZ VOTRE ESPACE DÈS MAINTENANT
564-5450 LaTribune
40259

EMPLOIS DU JOUR

Préposé/e entretien ménager
Offre: 2278134
Lieu: Sherbrooke
Salaire: selon programme Extra, temporaire, 1 an, 20 heures/semaine
Exigences: admissible au programme Extra, être bénéficiaire de l'aide sociale, personne très discrète, expérience en entretien ménager
Fonctions: faire l'entretien ménager.

Journalier (atelier d'usinage)
Offre: 2286740
Lieu: Birchton
Salaire: à discuter selon expérience, permanent, plein temps
Exigences: autonome, initiative, capacité travailler manuellement et en équipe, permis de conduire classe 3, savoir conduire chariot élévateur à fourche, connaissance base en mécanique
Fonctions: faire la livraison et la cueillette de produits divers.

Veuillez vous présenter à votre Centre des ressources humaines du Canada afin de consulter les offres dans les guichets informatisés d'emploi ou téléphoner à Info-Centre au 564-5793. Une initiative de La Tribune en collaboration avec le Centre des ressources humaines.

INDEX

Arts: C-7
Bandes dessinées: D-3
Chez nous: B-1
Décès: D-4
Économie: B-4
Horizon 2000: D-1
Messier en liberté: C-6
Opinions: A-6
Petites annonces: ..... D-à
Sports: C-1

Page Internet: http//www.latribune.qc.ca
Courrier électronique: redaction@latribune.qc.ca
Télécopieur de la rédaction: 564-8098

LaTribune
1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tél.: 564-5450, J1K 2X8
Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1996) Inc. (division La Tribune)

TÉLÉPHONES
Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466
ENVOI DE PUBLICATION; Enregistrement No 0529168

LIVRAISON
Camelots et camelots motorisés
Prix de vente ..... 3,52 $
T.P.S. ..... ,25 $
T.V.Q. ..... ,28 $
Coût à l'abonné ..... 4,05 $

ABONNEMENTS
Abonnement payé à l'avance: endroits desservis par camelot et camelots motorisés.

Temps	Prix	TPS	TVQ	Total
1 an	165.17 $	11.56 $	13.26 $	189.99 $
6 mois	88.00 $	6.16 $	7.06 $	101.22 $
3 mois	45.00 $	3.15 $	3.61 $	51.76 $
1 mois	25.00 $	1.75 $	2.01 $	28.76 $

Abonnement par la poste: Territoire Immédiat

Temps	Prix	TPS	TVQ	Total
1 an	255.00 $	17.85 $	17.74 $	290.59 $
6 mois	140.00 $	9.80 $	9.74 $	159.54 $
3 mois	80.00 $	5.60 $	5.56 $	91.16 $
1 mois	50.00 $	3.50 $	3.48 $	56.98 $

AUX ÉTATS-UNIS ET AUTRES PAYS 1 an 700,00$, 6 mois 410,00$, 3 mois 265,00$, 1 mois 130,00$

"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

Actualité en bref

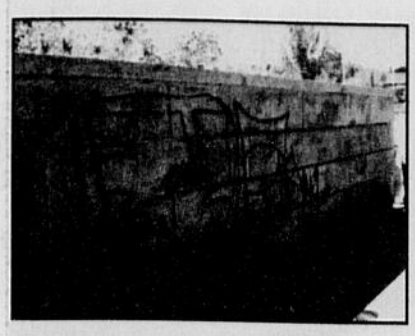

Jeunes et graffitis

Sherbrooke (psj) - Les patrouilleurs du Service de police de la région sherbrookoise ont appréhendé quatre «jeunes artistes» en pleine besogne, vers 4h45 hier, aux portes ouest du pont Saint-François, rue Terrill, à Sherbrooke.

Un peu plus tôt dans la nuit, soit vers trois heures, les policiers avaient été informés par un témoin de la présence de jeunes gens, accroupis près de véhicules stationnaires, rue Montréal, dans le Vieux-Nord.

C'est en patrouillant dans le secteur que les policiers ont finalement aperçu quatre jeunes en train de dessiner des graffitis sur un parapet en béton, à l'entrée ouest du pont Saint-François.

L'autre parapet, de l'autre côté de la rue, avait déjà été barbouillé de dessins et de croix gammées.

Les jeunes, trois âgés de 14 ans et un de 12 ans, étaient en possession de deux cannettes de peinture en aérosol, l'une de couleur orange et l'autre de couleur brune.

Il va sans dire que la peinture était toute fraîche.

Puis, rue Montréal, sur quatre véhicules auprès desquels on avait signalé la présence d'au moins deux jeunes, on a découvert des graffitis avec le mot Satan et les chiffres symboliques qui représentent ce personnage, le 666.

En tout et partout, les dommages que ces artistes en herbe, couche-tard ou lève-tôt ou tout simplement noctambules, auraient causés pourraient se chiffrer à quelque 1000 $ pour les parapets et à presque autant pour les véhicules.

Ce sont les mêmes couleurs de graffitis que l'on a retrouvées sur les véhicules et les parapets. On fera analyser la peinture.

Les jeunes ont été conduits au quartier général pour complément d'enquête. Ils ont eu le loisir de communiquer avec un avocat mais ils ont décidé de reporter ce rendez-vous à plus tard. Les parents ont été avisés où leurs jeunes se trouvaient et ils devaient justement s'informer auprès de l'Aide juridique au sujet de cette affaire.

Les nuits d'été ont vraiment débuté!

Vandalisme

Sherbrooke - Puisqu'il est question de vandalisme, policiers et pompiers de Sherbrooke ont dû intervenir dans la soirée de dimanche, sur les terrains de l'école secondaire Saint-François, rue Bowen Sud, à Sherbrooke.

Un passant leur avait signalé qu'une poubelle en plastique flambait. En fait, il y en avait deux.

Les deux feux ont été prestement éteints. Les dommages se chiffreraient à une cinquantaine de dollars.

Funérailles du conducteur

Fleurimont - C'est ce matin en l'église Notre-Dame de la Protection, à Fleurimont, que seront célébrées les funérailles de M. Bruno Martel, âgé de 28 ans, de Fleurimont.

L'homme est décédé le vendredi 15 mai, vers 4h55, dans une embardée survenue sur la route 108, entre Bury et Lingwick.

Selon les indices relevés sur place par les agents de la Sûreté du Québec de Cookshire, il semble que la voiture dans laquelle prenait place M. Martel ait progressivement changé pour quitter la route. L'absence de traces de freinage laisse croire que le conducteur s'est endormi au volant.

On ne croit pas également que la victime ait couplé sa ceinture de sécurité puisque le corps a été retrouvé à 14 mètres du véhicule.

Contrefaçon

Rock Forest - Les policiers ont récupéré un billet de dix dollars canadien contrefait, dans la soirée de dimanche, boulevard Bourque, à Rock Forest.

Dès que la commerçante a tenu entre les mains le billet qu'un client venait de lui remettre, elle a constaté qu'il n'y avait aucun relief ni aucun point vert sur le papier.

Le client est resté sur place jusqu'à l'arrivée des policiers. Il leur a expliqué avoir participé à une activité à Rock Forest, le même jour et après avoir acheté des hot dogs avec un billet de 20 $, on lui avait remis, entre autre monnaie, ce billet.

Le tout a été référé à l'attention des membres de la Gendarmerie Royale du Canada de Sherbrooke.

UN HOMME SE NOIE DANS LA RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS

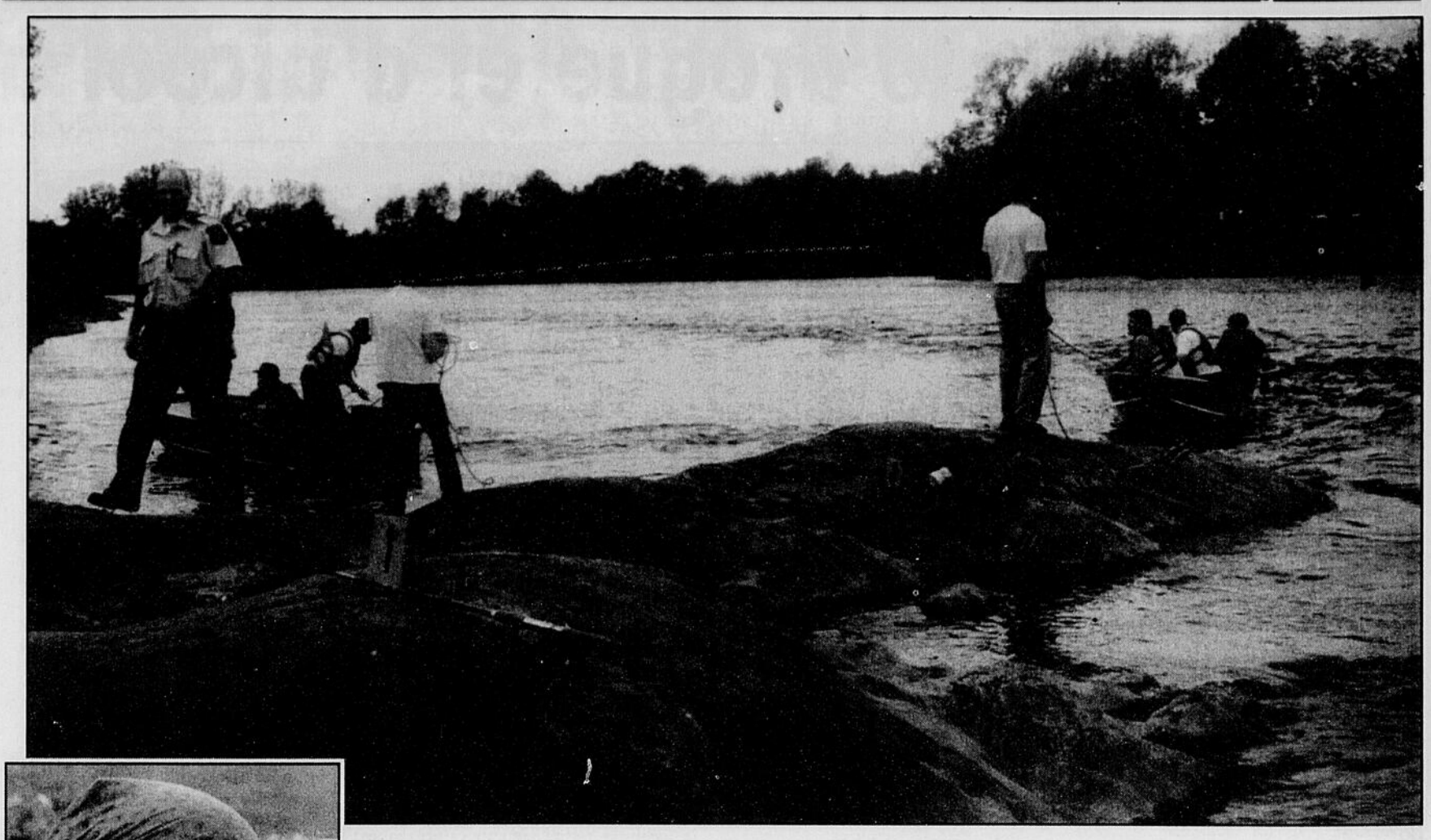

Photo La Tribune, Pierre Saint-Jacques

Étouffé par l'émotion, Patrick Plamondon a eu du mal à raconter le drame. Ci-haut, les policiers ont numéroté les pièces à conviction sur la berge, soit la canne à pêche et les appats du pêcheur.

«Au fond de l'eau, c'est comme mon frère qui est là»

Pierre SAINT-JACQUES

Lennoxville

«Je n'étais pas loin. J'effectuais des travaux sur la pelouse, près du chalet, quand j'ai eu connaissance qu'il se passait quelque chose de grave.»

M. Patrick Plamondon, un résidant de la maison d'entraide Le Partage Saint-François de Sherbrooke, a expliqué en ces termes les premiers moments de l'incident tragique au cours duquel il a ressenti la perte d'un membre de sa famille.

Quand il a appris ce qui s'était passé, il s'est aussitôt rendu au chalet pour alerter les services d'ambulanciers, de pompiers et de policiers. Puis il a attendu leur arrivée près du chemin pour les guider.

«Nous sommes tous une grande famille. Et vous voyez, là, au fond de l'eau, c'est comme mon frère qui est là!»

Il a fallu une bonne dose de courage à Patrick Plamondon pour raconter ses états d'âme alors que de minute en minute, malgré les efforts soutenus des chercheurs, les chances de revoir Yves Alain vivant s'amenuisaient.

Dans le secteur où le tragique incident est survenu, il faut savoir qu'il existe un chalet où, de jour, peuvent se rendre des résidants de la maison Le Partage Saint-François.

De propriété municipale, le chalet est en quelque sorte entretenu par les dirigeants du Partage. Les résidants y accomplissent de menus travaux domestiques, ce qui leur donne en même temps l'occasion de profiter du beau temps, d'un moment de villégiature, en plein coeur d'une ville.

Les résidants du Partage ont vécu, chacun à leur façon, des étapes difficiles au cours de leur vie. Leur expérience personnelle passée, mariée à leur virage actuel et aux confidences partagées, créent des liens profonds.

D'où la forte émotion sur les rives de la Saint-François, hier.

Fernand, un autre résidant du Partage, celui-là même qui a sorti de l'eau le fils d'Yves Alain, n'a jamais voulu s'adresser au journaliste. La trop forte émotion l'empêchait, lui interdisait de le faire.

M. Alain avait la garde de son fils aux deux semaines. La garde devait survenir durant ce long congé. Une si belle température. La chance de pouvoir aller au bord de la rivière... pêcher avec son fils.

Curieuse et choquante, la vie, parfois! Avec ses méandres imprévisibles, il lui arrive de transformer une journée de rêve en cauchemar.

Le fil des événements

- En moins de deux, les secours se sont rapidement organisés pour venir au secours du pêcheur qui était englouti dans les eaux de la rivière Saint-François.

- Au début, on avait cru à la collision de deux canots sur la rivière puis à la disparition de deux personnes sous l'eau.

- De roc et de sable, le lit de la rivière Saint-François, à l'arrière du Motel La Marquise, en face du Camping de l'île Marie, dans les limites de Lennoxville, a un niveau qui varie de deux à trois pieds jusqu'à 12 pieds de profondeur pour revenir à un ou deux pieds. C'est traître pour les baigneurs et tout autant pour les chercheurs. Les pompiers de Lennoxville ont démontré une belle opiniâtreté.

- Pour avoir une idée du fort courant et des eaux agitées de la rivière, à l'endroit de la noyade, il faut savoir que la casquette du pêcheur a été retrouvée par les pompiers de Sherbrooke à la hauteur du pont Joffre.

- Le directeur adjoint aux opérations, Louis Raîche, et l'inspecteur Richard Fréchette, également adjoint aux opérations, tous deux du Service de police de la région sherbrookoise, ont tenu à venir sur place diriger les étapes des différentes interventions.

- On y a également vu des membres de la Division des enquêtes criminelles dont le détective Paulin Aubé et le technicien en identité judiciaire Claude de Billy.

- Il était environ 14h15 quand le tragique incident est survenu. À 15h30, près du pont Joffre, à Sherbrooke, les pompiers de Sherbrooke retrouvaient la casquette. À 15h35, les pompiers de Lennoxville retraçaient et sortaient des eaux le corps de M. Alain, tout près des lieux de la noyade. À 15h45, on apprenait que le fils de M. Alain avait repris conscience; on ignorait toutefois son état.

- La noyade de Lennoxville est survenue alors que *La Tribune* venait tout juste de recevoir un communiqué de la Société Canadienne de la Croix-Rouge qui prévoyait que plus de 600 Canadiens se noieraient cette année. Le besoin d'éduquer le public en matière de sécurité aquatique et nautique est plus pressant que jamais, souligne-t-elle.

- Seule la sensibilisation des Canadiens à la prudence dans l'eau, sur l'eau et près de l'eau contribuera à réduire ce nombre prévu de noyades, a déclaré Caroline Gagnon, des Services de sécurité aquatique de la Croix-Rouge. Selon les plus récentes statistiques connues, 617 Canadiens ont péri par noyade en 1996. Ce nombre a été relativement constant au cours des six dernières années.

- La noyade est l'une des principales causes de décès par traumatisme chez les Canadiens de 1 à 44 ans et dans la plupart des cas, elle aurait pu être prévenue. La proportion des noyades chez les hommes était presque cinq fois plus élevée que chez les femmes.

- Les noyades liées à la navigation constituent la catégorie la plus importante de noyades au Canada. En 1996, la navigation représentait environ 33 pour cent de l'ensemble des noyades, et la plupart de ces cas étaient liés à la navigation de plaisance. 90 pour cent des plaisanciers qui se sont noyés ne portaient pas de dispositif de flottaison ou le portaient mal au moment de l'incident.

- La présence d'un adulte est un facteur important de prévention et de sauvetage dans les cas de noyade chez les enfants. En 1996, 89 pour cent des tout-petits de 1 à 4 ans qui se sont noyés étaient seuls ou accompagnés seulement d'un mineur au moment de l'incident.

Au Canada, les lacs sont le lieu de noyade le plus fréquent, puis les rivières, l'océan, la baignoire et les piscines résidentielles.

Laurier Custeau sollicitera un quatrième mandat

Denis DUFRESNE

Sherbrooke

Après avoir songé à abandonner la politique, le conseiller municipal Laurier Custeau compte solliciter un quatrième mandat lors des élections municipales de novembre prochain à Sherbrooke.

«J'ai fait le tour de mon district et de mes organisateurs: les gens m'ont demandé de rester», dit M. Custeau, qui représente le district du mont Bellevue depuis 1986.

«J'ai tout pesé, nous avons un conseil municipal avec un belle synergie, nous avons de belles réalisations comme le gel des taxes et la reconstruction de deux ponts, de même qu'un bon leadership avec Jean Perrault, alors ce n'est pas le temps de se retirer», ajoute-t-il.

Ex-enseignant à la retraite, Laurier Custeau souhaite continuer à défendre les intérêts de son district comme il l'a fait, souligne-t-il, avec le projet du Vieux clocher de Sherbrooke, rue Galt Ouest, qui ne faisait pas l'unanimité au conseil municipal.

«On a amassé une pétition de 3000 noms, c'est un dossier que j'ai défendu avec énergie», rappelle M. Custeau.

Ce dernier dit qu'il entend «exploiter mes bons coups» lors de la prochaine campagne électorale et compte donner son appui au maire Jean Perrault.

L'ex-adversaire de M. Custeau lors des élections de novembre 1994, Aline Lessard, a déjà indiqué qu'elle réfléchissait à la possibilité de se présenter à nouveau dans le district du mont Bellevue.

BINGO Soleil

4000$ à gagner

CARREFOUR DE L'ESTRIE

La Tribune

8 MARATHONS DE 500$ EN BONS D'ACHATS DU CARREFOUR DE L'ESTRIE

1e marathon-carte complète
utilisez la carte violet distribuée dans le Télé-Plus du 16 mai

Les numéros du bingo d'aujourd'hui:

N 37 I 25 G 50 O 66 I 20

B 2 O 68 G 56

Veuillez noter que les numéros se lisent de gauche à droite. Cet ordre sera respecté au moment de désigner les gagnants. Aucun numéro ne sera communiqué par téléphone. Seules les cartes complètes seront acceptées. Les règlements de participation de ce concours sont disponibles aux bureaux de La Tribune, 1950, rue Roy, Sherbrooke.

Abonnez-vous au 564-5466 Zone interurbaine 1 800 567-6955

43630

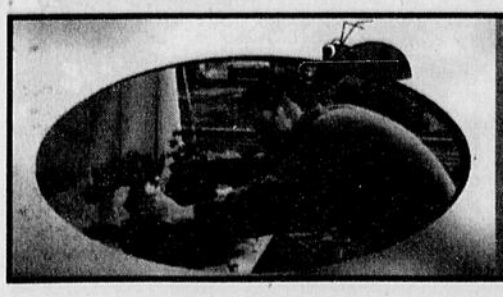

Festival des jardiniers

Parc Marie-Victorin
Kingsey Falls
les 22-23-24 mai 1998

À NE PAS MANQUER CE WEEK-END

44206

Une nouvelle corde à l'arc bien garni du journaliste Jean-Paul Ricard

Dépisteur de drogue et d'alcool au travail

Claude PLANTE

Sherbrooke

Jean-Paul Ricard, journaliste de *La Tribune*, c'est grandement connu. Jean-Paul Ricard, dépisteur de drogues auprès des athlètes, c'est aussi de notoriété publique depuis dix ans.

Mais, Jean-Paul Ricard, chargé de tester des employés d'entreprises voulant s'assurer que leurs personnels sont blancs comme neige à ce sujet, c'est une nouvelle réalité qu'il devra ajouter à son *curriculum vitae*.

Depuis un mois, M. Ricard détient une licence lui permettant, à la demande des entreprises, d'effectuer des tests de dépistage de drogues et d'alcool dans la région.

«On prend l'exemple, dit-il, d'une entreprise de camionnage qui voudrait s'assurer que ses chauffeurs ne conduiront pas alors que leurs facultés sont affaiblies par l'alcool ou les drogues. Ou bien, dans une autre entreprise, être certain que les opérateurs de monte-charge ne sont pas sous l'effet de l'alcool.»

«Pour une entreprise de camionnage, ça peut vouloir dire beaucoup. Éviter beaucoup de dépenses en raison de poursuites si un accident survient. D'ailleurs ces tests sont rendus obligatoire par le département de transport américain et le ministère du transport au Canada.»

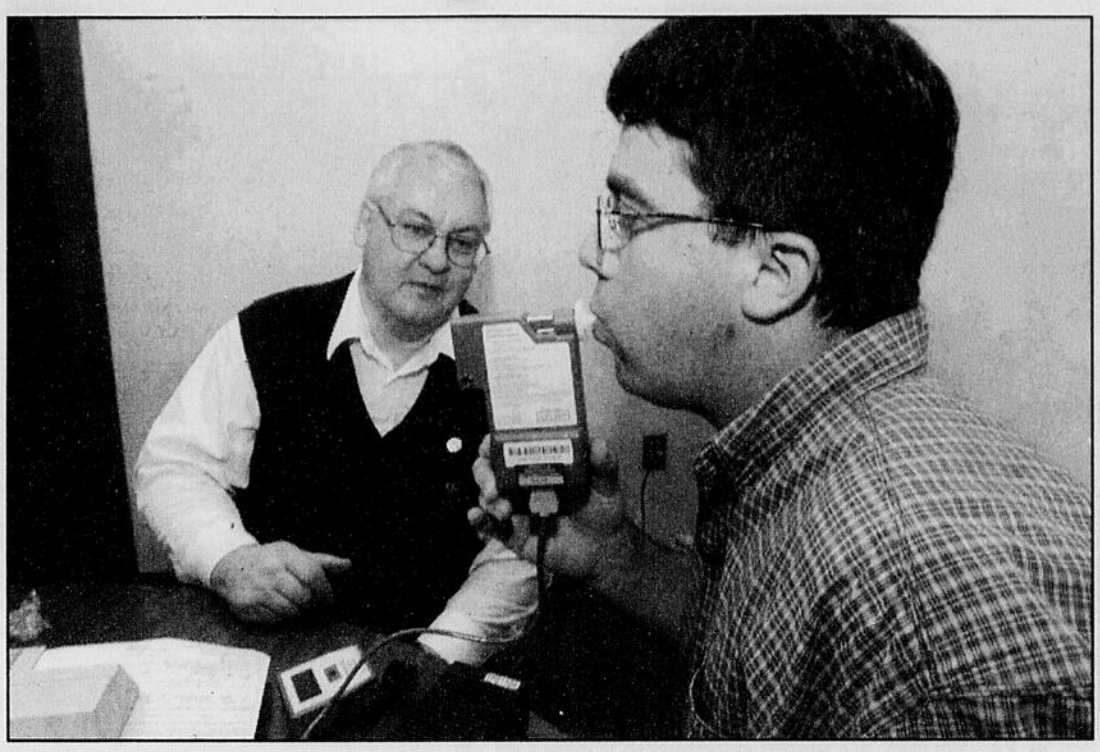

Imacom-Daguerre, Claude Poulin

Pour les besoins de la cause, l'auteur de ces lignes a subi un test d'alcoolémie, sous l'oeil expert de Jean-Paul Ricard, technicien en alcootest et agent de contrôle de dépistage des drogues maintenant accrédité pour effectuer de ces tests dans les entreprises.

Une heure d'avis

Compte tenu que les tests sont souvent faits à l'improviste, de façon à ce que le ou les personnes visées ne sachent pas quand elles seront mises à l'épreuve, Jean-Paul Ricard doit pouvoir répondre à une heure d'avis. Ouf!

«Ça pourrait survenir dans le cas d'un accident de la route qui impliquerait un camion. La compagnie, ne voulant pas prendre de risques, me demande d'aller tester le chauffeur.»

«Comme cela, si l'affaire se rend en cour, la compagnie pourra prouver que son chauffeur n'était pas en état d'ébriété ou sous l'effet de la drogue, si c'est le cas bien sûr.»

Les appareils qu'utilise Jean-Paul Ricard sont les mêmes que ceux qui servent aux policiers lors de tests de l'ivressomètre. À chaque test, une grande minutie est de rigueur et un respect des procédures doit être observés strictement. Dans le cas de dépistage des drogues, il demande un échantillon d'urine.

«Je dois m'assurer de l'exactitude des résultats et que l'échantillon d'urine arrive au laboratoire sans que personne n'ait ouvert le récipient, prévient-il. Les données recueillies peuvent servir à bien des fins. Au départ, j'étais un peu craintif à prendre ce mandat. Je n'aimais pas l'idée que des tests que j'effectuerais pourraient servir à congédier un père de famille.»

«Mais après j'y ai pensé un peu plus et je me suis dis qu'un camionneur en boisson met la vie de beaucoup de gens en danger. Ou, ailleurs dans une usine, c'est la même chose pour un machiniste saoûl ou drogué qui actionne une machine de façon dangereuse. Dans le cas d'une faute, il n'y a pas toujours congédiement automatique. L'entreprise peut mettre une note, un avertissement au dossier de l'employé.»

Pour les besoins de la cause, l'auteur de ces lignes a subi un de ces petits tests. Pour les besoins de la cause (il fallait bien...), on a fait usage d'un café et d'une once de Brandy.

Rassurez-vous, car votre humble serviteur a passé le test haut la main. Un premier test réglementaire a donné un résultat de 0,039 d'alcool. Le deuxième, 15 minutes plus tard: 0,00. Le test dans son ensemble est donc négatif!

Sur les bateaux

Depuis quelques années, Jean-Paul Ricard effectue ce genre de test auprès de membres d'équipage de bateau, du capitaine aux cuisiniers. La pression, il connaît. Il sait qu'il n'est pas toujours le bienvenu... dans certains cas.

«Les capitaines des bateaux savent que s'ils ne collaborent pas, ils perdront leur boulot. Des entreprises d'assurances, comme Lloyd's qui assurait le pétrolier Exxon Valdez, celui qui s'est échoué en Alaska, doivent débourser des milliards pour un accident écologique dé cette envergure. Pas question de prendre de risques inutiles.»

«Mais je n'ai pas vraiment eu de problèmes, car je ne suis pas là pour trouver des coupables et faire perdre le job à personne. Je cherche plutôt à prouver l'innocence des gens. Je ne connais jamais les résultats des tests, quand il est question de drogue. Je ne fais que recueillir les échantillons d'urine en m'assurant que le protocole est respecté et je les envoie au laboratoire. La discrétion est assurée...»

L'ÉVÉNEMENT LE PRINTEMPS S'ÉCLATE

mazda

C'est l'temps de bouger !

Association des Journalistes Automobile du Canada

Mazda Protegé SE 1998
Avec groupe commodité

- Système audio AM/FM stéréo avec lecteur CD
- Roues de 14 po et enjoliveurs intégraux
- Banquette arrière rabattable 60-40
- Coussins de sécurité conducteur et passager avant
- Volant inclinable

Location à 179 $* par mois, pour 36 mois
Comptant initial : 1 995 $
Transport et préparation **INCLUS** !
OU financement à l'achat à 3,9 % jusqu'à 48 mois †

Location à 179 $* par mois, pour 36 mois

Camionnette Mazda B3000 SE 4x2 1998

Distinction « Meilleure nouvelle camionnette 1998 » de l'AJAC

- Coussins de sécurité conducteur et passager avec interrupteur côté passager
- Toute nouvelle suspension et châssis 350 % plus rigide
- Direction à crémaillère avec assistance
- Freins antiblocage aux roues arrière
- Radiocassette AM/FM stéréo

Location à 229 $* par mois, pour 36 mois
Comptant initial : 2 200 $
Transport et préparation **INCLUS** !
OU financement à l'achat à 3,9 % jusqu'à 48 mois †

Location à 229 $* par mois, pour 36 mois

Mazda 626 LX 1998

- Boîte automatique
- Glaces à commande électrique et système de télédéverrouillage
- Système audio AM/FM stéréo avec lecteur CD, montre et 4 haut-parleurs
- Coussins de sécurité conducteur et passager avant
- Climatisation et régulateur de vitesse

Location à 298 $* par mois, pour 36 mois
Comptant initial : 2 100 $
Transport et préparation **INCLUS** !
OU financement à l'achat à 3,9 % jusqu'à 48 mois †

Location à 298 $* par mois, pour 36 mois

Mazda MPV 4x2 All Sport 1998

- Groupe sport
- Glaces à commande électrique et système de télédéverrouillage
- Système audio AM/FM stéréo avec lecteur CD
- Coussins de sécurité conducteur et passager avant
- Climatisation jumelée (avant et arrière) et portes à battant

Antibrouillards installés en option par le concessionnaire
Location à 299 $* par mois, pour 36 mois
Comptant initial : 3 500 $
Transport et préparation **INCLUS** !
OU financement à l'achat à 3,9 % jusqu'à 48 mois †

Location à 299 $* par mois, pour 36 mois

Coup de foudre ! Coup de fougue !

mazda

Les concessionnaires Mazda du Québec

VISITEZ NOTRE SITE WEB : www.mazda.ca
Informez-vous au sujet du programme universitaire et collégial Mazda pour les diplômés.

LOCATION Personnalisée MAZDA

Les modèles illustrés peuvent différer et sont utilisés à titre indicatif seulement. *Offres d'une durée limitée portant uniquement sur les Mazda B3000 SE 4x2, Mazda MPV 4x2 All Sport, Mazda Protegé SE et Mazda 626 LX 1998 en stock chez les concessionnaires à partir du 4 avril 1998. † Financement consenti sur approbation du crédit. Exemple de financement à l'achat : 10 000 $ au taux de 3,9 % ; 48 versements mensuels de 225,34 $; coût d'emprunt de 816,32 $; total à payer de 10 816,32 $. ***Taux de location personnalisée Mazda** : Offres portant uniquement sur la location-bail au détail pour une période de 36 mois. Autres programmes de location offerts. Comptant initial ou échange équivalent, premier versement mensuel et dépôt de sécurité exigibles à la livraison. Pour la Mazda 626 LX (modèle F4LS78RA00) avec comptant initial de 2 100 $ (transport et préparation inclus), dépôt de sécurité de 350 $. Pour la Mazda Protegé SE (modèle D4XJS8CP00) avec comptant initial de 1 995 $ (transport et préparation inclus), dépôt de sécurité de 250 $. Pour la Mazda MPV 4x2 All Sport (modèle UALY78CB33) avec comptant initial de 3 500 $ (transport et préparation inclus), dépôt de sécurité de 350 $. Pour la Mazda B3000 SE 4x2 (modèle XCTB5BRAC9) avec comptant initial de 2 200 $ (transport et préparation inclus), dépôt de sécurité de 300 $. Immatriculation, assurance, taxes et autres frais du concessionnaire en sus. Offres soumises à l'approbation du crédit. Pour tous les modèles en location-bail : limite de 20 000 km par an, frais de 8¢ le km additionnel. Voir un concessionnaire participant pour les détails. Aucune combinaison d'offres possible. Approvisionnement et stock variable selon le concessionnaire. Les concessionnaires peuvent vendre et louer à prix inférieur.

Une récolte de foin au mois de mai!

□ Le producteur Angus MacKinnnon se prépare pour une coupe en fin de semaine, du jamais vu à sa ferme de Barnston

Avec des sections de son champ dont les plants atteignent 27 pouces, Angus MacKinnon, de la ferme «Buckland Holsteins», à Barnston, se prépare à faire ses foins en fin de semaine prochaine: du jamais vu!
Imacom, Claude Poulin

François GOUGEON

Sherbrooke

«On se croirait sur une autre planète avec les pâturages qu'on a pour la période de l'année!»

Le président de la Fédération de l'UPA de l'Estrie, Antoine Doyon, n'est pas le seul producteur agricole à s'enthousiasmer devant le printemps qu'on connaît et qui ressemble davantage à un début d'été.

C'est que sauf si ça devait persister et se transformer en sécheresse, la nature a pris ses droits comme jamais en très peu de temps. On parle de 10 à 14 jours d'avance sur une saison «normale» pour les productions de foin, fruits et petits fruits et légumes, comme le maïs.

Les épluchettes de blé d'Inde pourraient même débuter avant les vacances estivales de la construction, à la mi-juillet.

«Le foin pousse tellement vite que si ça continue, je prévois faire ma première coupe cette fin de semaine (23-24 mai)... C'est du jamais vu. On est ici depuis la septième génération et si on fauche en fin de semaine comme je le prévois, ce sera la première fois de ma vie que ça se fait aussi tôt», exprime le producteur Angus MacKinnnon, de Barnston, associé avec son frère Peter.

En pleine course

Inutile de dire que cet agriculteur, comme tous les autres, court littéralement sur sa terre. On profite à plein du beau temps pour ne pas prendre de retard.

«La nature nous pousse dans le dos», commente Richard Wera dont la fraisière de Lennoxville regorge de plants garnis de grosses grappes de fleurs. «Si ça continue comme c'est parti, la production va non seulement débuter plus tôt, peut-être vers le 15-20 juin et durer plus longtemps mais il va y avoir aussi beaucoup de fruits... Un peu de pluie nous aiderait cependant», exprime M. Wera, selon qui les gens vont devoir «penser fraises» avant la fête de la Saint-Jean-Baptiste.

C'est la même chose à Johnville, du côté de la Framboisière de l'Estrie, où Jocelyne Hamelin, la co-propriétaire avec Daniel Couture, est aux oiseaux même si elle aussi souhaite un peu de pluie avant longtemps. «Les plants poussent bien sûr plus vite que l'an passé à pareille date, où le printemps avait été tellement tardif... On s'attend à une grosse production mais actuellement, la gestion (contrôle des insectes de la maladie) nous oblige à une plus grande vigilance. On a des insectes qu'on ne voit habituellement que beaucoup plus tard», dit-elle.

«C'est extraordinaire! Contrairement à l'an passé, on peut travailler dans le verger à tous les jours», exprime Diane Goyette, du verger Le gros Pierre, à Compton. «La floraison a eu une avance de deux sinon trois semaines sur la normale... Mais c'est pas la première fois qu'on a un printemps hâtif. Il faudra voir avec la suite de la saison, surtout après les trois prochaines semaines, pour avoir une évaluation des rendements. Chose certaine, ça ne changera pas la date de récolte même si on peut s'attendre à un calibre de fruit plus gros», a fait valoir Mme Goyette.

Du blé d'Inde vers le 10 juillet?

Et que dire du maïs sucré, le fameux blé d'Inde: Luc Beaulieu, de la ferme du même nom, à Lennoxville, s'attend à ce que les premiers épis sortent aussitôt que vers le 10 juillet. «On a certainement 10 jours d'avance mais il faut songer à l'irrigation, surtout dans le cas des autres légumes (tomates, concombres, etc)», soumet le producteur maraîcher.

En plus de faire la joie des producteurs, du moins à ce moment-ci — car ce serait une catastrophe si ça virait en sécheresse — c'est tout l'impact économique positif que cela représente. Juste pour le foin par exemple, la très mauvaise récolte de l'an passé à occasionné la rareté et des coûts énormes par la suite. «C'est assez spécial: cet hiver, les producteurs devaient payer 4 $, la petite botte de foin à part ça... Disons qu'avec la température qu'on a, ça regarde mieux cette année que l'an passé», a aussi livré Antoine Doyon.

Projet de loi antitabac

Pas de panique chez les pharmaciens et restaurateurs

Michel RONDEAU

Sherbrooke

Le projet de loi antitabac du ministre de la Santé, Jean Rochon, ne semble pas bousculer outre mesure les pharmaciens et les restaurateurs de la région sherbrookoise, malgré les contraintes que veut leur imposer le ministre.

La raison est assez simple. C'est que plusieurs ont intégré l'esprit de la loi bien avant le projet et ont soit déjà aménagé des espaces pour fumeurs, dans le cas des restaurateurs, soit banni la vente de cigarettes depuis quelques années, dans le cas des pharmaciens.

«C'est peut-être un peu anti-démocratique, mais pour notre part, nous ne vendons pas de cigarettes depuis deux ans et demi. Au fond, c'est un peu contre notre profession», commente M. Pierre Jean, du Famili-Prix de la 12e Avenue nord. Il ajoute que les clients n'en sont pas mécontents pour autant. «Il y a même des fumeurs qui nous félicitent.»

Depuis sept ans

M. Robert Potvin, de la pharmacie du Groupe Essaim de la rue Bowen Sud, abonde dans le même sens: «La loi correspond à notre philosophie, dit-il. Nous ne vendons plus de cigarettes depuis sept ans et ça n'a pas affecté notre clientèle, qui se compose pourtant de fumeurs et de non-fumeurs. Il arrive même qu'un client demandant des cigarettes nous réponde *Ah good!* quand on lui dit que nous n'en vendons pas.» Quant au personnel de la pharmacie qui fume, indique M. Potvin, il ne fume que dans une cuisine en retrait lors des pauses et une hotte de forte puissance expulse la fumée à l'extérieur.

A la pharmacie Uniprix des Promenades King, M. Pierre Aubé, révèle qu'il y a des cigarettes en vente, mais le volume de vente est «vraiment minime», dit-il, de sorte que l'interdiction de la loi n'aura pas d'effet notable sur les revenus de l'établissement. M. Aubé ne se sent pas du tout bousculé par le projet Rochon.

La situation est sans doute différente dans les Pharmaprix, où l'on vend des cigarettes, car les Pharmaprix sont propriété de la compagnie IMASCO, qui possède aussi Imperial Tobacco, le fabricant de cigarettes. Il a cependant été impossible de parler au directeur des services professionnels de la chaîne Pharmaprix à Montréal, M. Jacques-André Nadeau.

M. Alain Haddad, de la pharmacie Jean Coutu de la rue King Est, avoue, pour sa part, vendre des cigarettes, mais il trouve, comme non-fumeur, qu'il serait souhaitable que personne ne fume. «Par contre, si le gouvernement croit que les gens vont arrêter de fumer parce que les pharmacies ne vendent plus de cigarettes, il se trompe. Les gens vont simplement entrer à la tabagie ou au dépanneur voisin.» M. Haddad trouve aussi incongru que Québec mette des entraves à la vente de cigarettes quand, par ses succursales de la SAQ, il vend de l'alcool.

D'ici un an, il sera interdit de vendre du tabac dans les pharmacies.

Des travaux coûteux

Du côté des restaurateurs, on est assez ouvert, mais on s'inquiète un peu des coûts engendrés par les réaménagements physiques obligatoires pour répondre aux exigences de la loi, qui veut qu'un maximum de 40 pour cent de l'espace du restaurant soit réservé aux fumeurs et que cet espace soit entièrement fermé et ventilé.

«Présentement, nous avons une section fumeurs séparée par une porte et un mur de bois avec une vitre qui monte jusqu'à trois pieds du plafond. C'est certain que ça va engendrer des coûts s'il faut tout fermer», explique l'une des propriétaires du restaurant Le Cartier, près du pont Jacques-Cartier, Mme Josée Demers. Les propriétaires sont tentés de faire le même pari que la chaîne McDonald, où il est interdit de fumer partout. La chaîne a parié que les fumeurs lui resteraient fidèles. «C'est sûr que si nous pouvions prendre le risque d'un restaurant sans fumée, nous le ferions, mais nous ne savons pas ce que ferait la clientèle.» Mme Demers indique qu'il y a environ 35 pour cent de fumeurs parmi la clientèle.

Au restaurant BE, de Rock Forest, M. Georges Elias indique que les lieux sont divisés à peu près moitié moitié pour accueillir séparément les fumeurs et les non-fumeurs. «Et c'est assez bien aéré», dit-il, mais il a peine à imaginer devoir jeter ses murs à terre pour répartir l'espace à 40 pour cent pour les fumeurs et 60 pour cent pour les non-fumeurs sans coûts importants. «C'est peut-être une bonne chose (la loi), mais ils devraient commencer par en haut et obliger les compagnies (les fabricants) à rendre les cigarettes moins nocives.»

M. Renaud Demers, propriétaire de la Pizzeria Demers, dans l'est de Sherbrooke, explique que, pour lui, un réaménagement correspondant aux exigences ne serait pas trop difficile à réaliser. «Ce sont des bâtisses à part que nous avions achetées et que nous avons réunies.» Ce serait donc facile d'isoler toute une section, sans coûts majeurs. «Pour une fois, ça va être pas trop pire; on va pouvoir suivre la loi. Mais pour d'autres restaurants, j'imagine que ce sera peut-être plus compliqué.»

Les restaurateurs ont heureusement 10 ans pour se conformer à la loi.

Une veuve déboutée parce que son mari a caché son état de santé

Sherbrooke

Une veuve a été déboutée d'une poursuite pour obtenir le paiement du solde encore dû sur un prêt hypothécaire parce que son mari avait fait de fausses déclarations lors de la signature d'une assurance-vie et invalidité.

Cela a entraîné d'office la nullité de la garantie en cause a décidé Madame le juge Suzanne Mireault de la Cour supérieure, à Sherbrooke.

La demanderesse ne recevra donc que le remboursement des primes versées pendant huit mois à son assureur.

Le couple en question avait demandé en 1994 d'adhérer à une police d'assurance collective pour garantir un prêt hypothécaire d'un peu moins de 60 000 $ contracté auprès d'une banque.

Le postulant a répondu de façon négative aux questions de l'assureur pour savoir s'il avait consulté un médecin et souffert de différentes maladies au cours des deux années précédentes.

Il n'a pas complété non plus le questionnaire détaillé sur son état de santé.

La proposition d'assurance prévoyait la disposition suivante: «Je certifie que les renseignements fournis sont véridiques et comprends que toute omission ou fausse déclaration dans la présente déclaration peut annuler mon assurance».

La preuve a toutefois révélé que le défunt avait été examiné ou traité entre cette période et sa mort par son médecin de famille, des cardiologues, un physiatre, un spécialiste de la glande thyroïde et des neurologues.

Il est décédé en 1995 à la suite d'un anévrisme.

Selon le tribunal, il a été démontré que, lors de la signature de la proposition d'assurance, le défunt avait fait de fausses déclarations.

Une directrice de la sélection des risques chez l'assureur avait témoigné que si le défendeur avait eu connaissance de l'état de santé réel du postulant il n'aurait pas assumé le risque et l'aurait déclaré inadmissible au régime d'assurance collective.

Le Kaori
Restaurant japonais
Bar Le Fidji
Original!
Plus vivant que jamais!
346-5151
Days Inn, Sherbrooke
45481

CHRONIQUE info

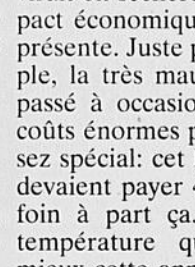

par PIERRE A. CAMERON président

Puce

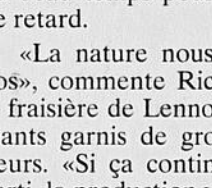

APPARENCE
Noir à brunâtre; environ 1/12 po à 1/6 po de longueur; 6 pattes avec plusieurs soies sur le corps et les pattes; corps aplati latéralement.
ALIMENTATION
Se nourrit exclusivement de sang.
MOEURS
Se retrouve sur les chats et les chiens toute l'année, plus communément lorsque la température est chaude et humide. Attaque volontier l'humain; peut sauter verticalement jusqu'à 7 à 8 po et de 14 à 16 po horizontalement.
REPRODUCTION
Les adultes sont petits, avec carapace aplatie, de couleur brune à noire.
AUTRES RENSEIGNEMENTS
Porteur de plusieurs maladies; les adultes peuvent vivre d'un à deux mois sans nourriture.

Tique

APPARENCE
L'apparence diffère selon les espèces, mais tous les adultes sont très petits, de forme ronde avec 8 pattes (les larves et les jeunes ont 6 pattes). ⅛ po à ½ po de longueur.
ALIMENTATION
Se nourrit du sang de son hôte; toutes les espèces peuvent enfler considérablement après s'être nourries.
MOEURS
Vit sur le corps des mammifères, oiseaux et reptiles.
REPRODUCTION
Elle diffère selon l'espèce, mais le cycle intérieur typique commence par la ponte d'environ 5000 oeufs dans une interstice du plancher ou sur un tapis. Les oeufs éclosent en 19 à 60 jours; les larves attendront un contact avec un hôte approprié.
AUTRES RENSEIGNEMENTS
Les tiques sont reconnues porteuses de plusieurs maladies graves incluant l'encéphalite, la paralysie de la tique et la maladie de Lyme. Les adultes peuvent survivre plus de 500 jours sans nourriture.

EXTERMINATION Cameron inc. naturellement!
Consultez votre spécialiste en service anti-parasitaires
569-2847
3920, boul. Industriel, Sherbrooke
44418

Opinions

La Tribune
Raymond Tardif, Président et Éditeur
Jacques Pronovost, Rédacteur en chef

ÉDITORIAL

Un autre «pas dans ma cour»?

Pierre DUBOIS

La municipalité de Austin veut amender son règlement de zonage pour empêcher l'installation d'un centre de désintoxication pour criminels autochtones dans le secteur de l'ancien centre Butters. À la réunion regroupant une soixantaine de contribuables, en fin de semaine, l'un des participants, disant se garder de faire preuve de racisme envers les autochtones, déclarait du même souffle que si un tel centre voyait le jour, il vendrait sa propriété.

Que penser dans ce dossier? Que le risque est trop grand étant donné que les forces policières sont trop loin pour intervenir rapidement en cas de pépin? Que le risque acceptable pour toute démarche de ce type est, par conséquent, trop élevé? Qu'il s'agit simplement d'une autre démonstration du réflexe de «pas dans ma cour»? Ou s'agit-il carrément d'intolérance ou de préjugé envers les autochtones ou les toxicomanes en réhabilitation?

Pas facile de dire oui ou non à une telle implantation. Les résidants du secteur craignent pour leur quiétude. Cela se comprend. Ils ont souvent investi toutes leurs économies pour se créer un havre de paix à l'abri de l'agitation des grands centres. Cela peut se comprendre. Les grandes agglomérations sont mieux équipées pour intégrer une telle structure. Mais de là à craindre, comme le faisait valoir un autre citoyen, des malheurs comparables à ceux de la crise d'Oka, démontre un grossissement alarmiste assez spectaculaire. Un tel rapprochement démontre de la ségrégation. Quel aurait donc été la réaction de ce monsieur si le projet de centre en question avait été conçu pour les «blancs»?

D'un autre côté, on comprend le sentiment d'urgence dans la réaction des gens de Austin. D'autant plus que le maire Roger Nicolet soulevait l'hypothèse que Québec et Ottawa pourraient se mêler du dossier. Ces citoyens savent pertinemment les moyens de pression dont disposent les autochtones quand ils veulent obtenir quelque chose. Si ces derniers décident que ça leur prend ce centre à tout prix, ils pourraient sortir toute l'armada habituelle: du jeu de l'opinion internationale à la gêne des gouvernements de les traiter différemment des autres, en plus ou en moins, selon les versions.

On a reconnu le jugement et le doigté de Roger Nicolet en lui confiant la responsabilité des immenses commissions d'enquête sur le déluge du Saguenay et la tempête de verglas. C'est l'homme tout désigné pour régler dans son patelin l'épineux dossier du centre de désintoxication. Un tout petit dossier, impliquant peu de gens mais dont les répercussions pourraient soulever une grande onde de choc.

Coup de chapeau

À l'ère des compressions budgétaires dans le secteur de l'éducation, il aurait été bien tentant pour les autorités du Collège de Sherbrooke de mettre fin à une tradition, maintenant vieille de 12 ans, en supprimant la Soirée du Mérite étudiant.

Mais comme le soulignait le directeur général de l'institution, Jocelyn Vallée, dans son discours de clôture de l'événement, on a fait le choix de souligner l'excellence. Ce sont 5 % des prochains diplômés du Collège qui ont défilé, mercredi soir dernier, devant leurs parents, leurs professeurs et divers commanditaires de l'entreprise privée, pour venir cueillir le fruit de leurs efforts et de leur travail acharné:

Mettre fin à une telle reconnaissance enlèverait à ces jeunes la chance d'un couronnement bien mérité. Une telle démonstration permet aussi de souder le maillage entre le Cégep et les milieux potentiels de travail. C'est une vitrine à ne pas négliger dans un contexte où le marché du travail n'offre pas toutes les facilités d'embauche. La Soirée du Mérite étudiant est à inscrire au palmarès des événements à perpétuer.

FÉLICITATIONS

Au Club Rotary

«Tous les hommes sont frères», disait Gandhi. Jamais cette maxime n'a pris autant de sens que le 28 avril dernier, lors d'une soirée organisée par le club Rotary de Sherbrooke pour recevoir officiellement cinq Coréens de passage dans la région.

En effet, un programme d'échanges internationaux nommé GSE (Group Study Exchange), mis sur pied par la Fondation du Rotary International, a permis, depuis 1965, à plus de 25 000 individus des quatre coins de la planète de vivre une expérience inoubliable. Destiné à promouvoir la bonne entente dans le monde, ses objectifs rejoignaient parfaitement ceux du Rotary, un groupe de gens de diverses professions libérales à l'esprit altruiste.

Ainsi, cette année, un policier, un professeur d'anglais, un professeur de physique et un gérant de machinerie lourde, accompagnés de M. Jung, un rotarien de leur pays, ont eu la chance d'élargir leurs horizons et de goûter un peu de notre culture. Leur périple de quelques quatre semaines, du 17 avril au 16 mai, les a conduits de Burlington à Drummondville, puis à Stanstead et enfin ici même à Sherbrooke pour se poursuivre ailleurs dans le district, davantage du côté américain cette fois.

Outre un court passage dans quelques clubs rotariens, ils ont entre autres visité des institutions scolaires et des industries d'ici afin d'échanger sur leurs méthodes de travail avec des individus de leur profession. Toutefois, au milieu d'un peuple aux coutumes totalement différentes des leurs, les nouvelles découvertes et les surprises ont sûrement dû être multiples.

Ce soir-là, une réelle fraternité se dégageait de la rencontre. Malgré les évidentes disparités entre les gens, un fort désir de communication émanait de ces poignées de mains échangées et de ces quelques mots que l'on tentait de comprendre. Quelles que soient les barrières qui peuvent séparer les peuples, le 28 avril dernier, le Club Rotary a fait un pas de plus pour les abolir.

Nathalie Arès

Des Coréens sont venus en visite aux clubs Rotary de Drummondville, de Sherbrooke et de Boondary. Dans l'ordre habituel, Daniel Archambault, président du club Rotary de Sherbrooke, André Camirand, président du club Rotary de Drummondville, Al Smith, président du club de Boondary, Mr Kim, ex-gouverneur du Rotary, Sin-Sur Park, professeur d'anglais, Hyung-Soo Lee, policier, Hun-Seyk Jeong, professeur de physique, et Young-Min Hwang, directeur de location.

OPINION

Pour une information adéquate des personnes âgées de l'Estrie

Lors de sa réunion du 28 avril dernier, le conseil d'administration de la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux prenait une décision majeure en ce qui a trait à l'organisation des services aux personnes âgées: la poursuite du virage ambulatoire, c'est-à-dire de développer davantage les services à domicile afin de maintenir le plus longtemps les personnes âgées dans leur environnement personnel, et comme conséquence, de diminuer le nombre de places en centre d'hébergement.

Mais voilà qu'au lendemain de cette décision, La Tribune publiait un article sur le sujet en soulignant que la Régie régionale avait décidé de réduire la norme pour le nombre de lits d'hébergement à 4 pour 100 des personnes âgées et que la décision s'était prise en 15 minutes. A quelques jours d'intervalle, un deuxième article sous la plume du même auteur rappelait que la décision avait été prise en 15 minutes. Voilà une façon de présenter un dossier...

Nous aimerions cependant rappeler quelques faits qui furent pourtant clairement mentionnés à l'occasion de la rencontre à laquelle participait La Tribune. Les membres du conseil d'administration ont tenu trois séances de travail au cours desquelles ils ont étudié ce dossier: l'une le 10 février avant d'envoyer le dossier en consultation, une autre le 21 avril pour prendre connaissance des résultats de la consultation et une troisième le 28 avril avant l'assemblée régulière du conseil d'administration. C'est au terme d'environ sept heures de réunions sur les orientations à prendre en matière de services aux personnes âgées que les décisions furent prises.

Les orientations tiennent compte:

- des besoins et du nombre de personnes âgées d'ici l'an 2010;
- du désir des personnes âgées de demeurer dans leur milieu de vie le plus longtemps possible;
- de l'importance de développer les services à domicile (soins infirmiers, auxiliaires familiales, etc.) et les alternatives au placement en centre d'accueil d'hébergement (résidences d'accueil, etc.);
- de la nécessité de développer ces services avant de réduire le nombre de places en hébergement.

Conscient des préoccupations de la population âgée d'avoir des services de qualité, le conseil d'administration a exigé le dépôt d'un plan d'actualisation pour sa réunion de juin 1998 afin de s'assurer du réalisme des démarches et que les étapes de réalisation tiennent compte du développement des services à domicile. De plus, le conseil d'administration a repoussé au 1er avril 1999 l'application de la norme de quatre lits. Il a par ailleurs demandé des rapports d'étape à des moments déterminés au cours de la prochaine année.

Voilà des faits qui sont contenus dans la résolution adoptée par le conseil d'administration lors de son assemblée du 28 avril 1998 et qui sont depuis disponibles pour les journalistes comme pour la population en général.

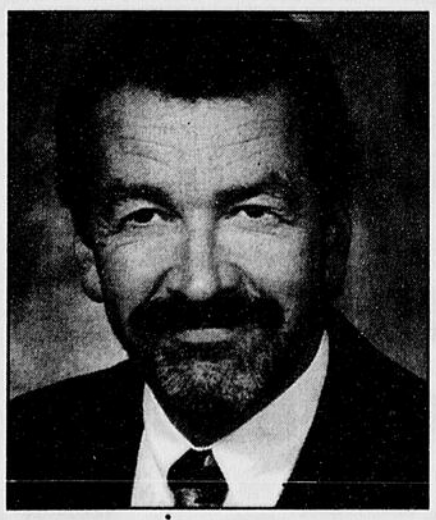

Jean Bellehumeur

Il est bon de se rappeler ceci: selon certains experts en communication, pour un article présentant une image négative d'un dossier, d'une décision, d'une personne, il en faut douze pour réhabiliter cette image. La Régie régionale pourra faire tous les efforts possibles pour assurer à la population l'information à laquelle elle a droit, elle n'arrivera jamais à combattre les orientations tendancieuses laissées par des informations hors contexte, incomplètes ou des questionnements pleins de sous-entendus.

La Régie régionale reconnaît que la population est inquiète et il y a matière à inquiétude. Il est bien évident que la Régie travaille avec le budget qui lui a été confié par le gouvernement. Les administrateurs veulent tirer le maximum de ce budget pour assurer le plus de services possibles et de la meilleure qualité possible. Ce n'est pas simple et il n'y a rien de facile pour les bénévoles qui acceptent d'assumer la responsabilité d'administrateur ou d'administratrice à la Régie régionale. Une chose est certaine: ces personnes ne comptent pas leur temps et elles consacrent les énergies nécessaires à l'étude des dossiers. Par ailleurs, ils et elles doivent pouvoir compter sur la collaboration de tous: des administrateurs, des médecins, des professionnels, de tout le personne, des milieux syndicaux, des bénévoles, de la population et des médias.

Jean Bellehumeur
Président
Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de l'Estrie

M. Bellehumeur,

Dans un dossier aussi important que la réduction de 200 lits pour les personnes âgées en Estrie, ce que la population veut d'abord voir et sentir c'est la transparence avec laquelle cela a été discuté puis décidé. Surtout que la Régie régionale est un organisme public et que ce sujet avait soulevé au préablable bien des questions de la part de plusieurs groupes et établissements qui, eux, travaillent directement avec les personnes âgées.

Or, votre équipe de «bénévoles administrateurs» a réglé le tout en moins de 15 minutes en séance publique, y compris avec la présentation du directeur général.

Qu'on discute pendant sept ou 36 heures d'un sujet à huis clos, la population n'en sait pas plus sur les arguments qui ont été évalués. À quel débat cela a-t-il donné lieu parmi les gens qui sont sensés représenter les intérêts du public? A-t-on simplement entériné un beau document bien peaufiné par la permanence? Bref, est-ce que le droit du public à une information complète est respectée quand on traite les affaires publiques en catimini?

François Gougeon,
journaliste

ADMINISTRATION
Raymond Tardif, Président et éditeur
René Morin, Vice-président Finances et administration

RÉDACTION
Jacques Pronovost, Rédacteur en chef
Stéphane Lavallée, Directeur de l'information
Pierre Dubois, Adjoint à la rédaction

PUBLICITÉ
François Fouquet, Directeur
Alain LeClerc, Michel Poulin, Adjoints au directeur

TECHNOLOGIE
René Béliveau, Conseiller

PRÉ-IMPRESSION & PRODUCTION
André Roberge, Directeur
Steeve Rancourt, Michel Doyon, Adjoints au directeur

COMPTABILITÉ
André Corriveau, Contrôleur
Julienne Poulin, Gérante du crédit

TIRAGE
André Custeau, Directeur
Serge Nadeau, Adjoint au directeur

CLSC SOC de Rock Forest

Les services ne s'amélioreront pas avant encore quelques mois

François GOUGEON

Sherbrooke

Les citoyens des alentours du point de service du CLSC SOC à Rock Forest auront droit à une amélioration des services en général, mais «pas avant quelques mois».

C'est ce qu'a fait savoir à *La Tribune* le directeur général Denis Lalumière, en réaction à des plaintes de citoyens du secteur formé par Deauville, Rock Forest et Saint-Élie-d'Orford, à l'effet qu'ils doivent se rendre au bureau-chef de la rue Camirand, au centre-ville de Sherbrooke, pour recevoir les services.

Encore récemment, une résidante de Deauville qui voulait prendre rendez-vous avec le satellite du CLSC à Rock Forest pour faire examiner une oreille qui lui faisait mal s'est faite répondre de se diriger sur la rue Camirand. On comprend la frustration, en raison du déplacement, sans oublier que le point de service de Rock Forest n'ouvre qu'à 13 heures.

«C'est vrai qu'on reçoit beaucoup de plaintes. Le problème vient du fait qu'on a concentré nos cliniques de sans rendez-vous à Camirand et que c'est très limité à Rock Forest. C'est très frustrant pour les gens, surtout que la zone Deauville/Rock Forest et Saint-Élie-d'Orford compte une population nombreuse», a admis M. Lalumière. Incidemment, on parle de plus de 25 000 personnes.

Cependant, celui-ci a promis des changements «dans quelques mois. On est en démarche avec la Régie régionale pour organiser un point de service complet, médical et autres surtout compte tenu que la zone Deauville/Roch Forest/Saint-Élie-d'Orford compte une population nombreuse. Et il y aura extension des heures d'ouverture», a-t-il poursuivi.

«Mais d'abord, on doit trouver un autre local que celui que nous avons à cet endroit, car le bail se termine en septembre et ne sera pas renouvelé... On ne sait pas si le local restera à Rock Forest car notre réflexion repose sur bien des éléments. On tient en compte notamment aussi de tout le secteur de Brompton à desservir et même le départ prochain des médecins de la clinique de Saint-Élie-d'Orford. Ce n'est cependant pas avant quelques mois qu'on aura ce nouveau point de service», a finalement exprimé M. Lalumière.

LE MOIS DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE

À LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE SHERBROOKE

Gagnants pour la semaine se terminant le vendredi 8 mai

Paire d'espadrilles

William Paradis, 6 ans
École Hélène-Boullé

Chèque-cadeau de 20 $ chez Sports Experts

Charles Marquis, 7 ans
École du Boisjoli

Gabrielle Gervais, 6 ans
École du Sacré-Coeur

Francis Laurendeau, 11 ans
École Desranleau

Jessica Grégoire, 9 ans
École Marie-Immaculée

Les gagnants devront se présenter chez Sports Experts avec une pièce d'identité pour réclamer leur prix.

sports experts LaTribune

45639

Vous souffrez de surdité

ou connaissez quelqu'un qui en souffre?

Voici une bonne nouvelle

Les professionnels de LaPlante et Associés sont fiers d'annoncer que depuis cinq ans, ils maintiennent leurs prix et continueront à les maintenir.

Aussi, consciente des coupures gouvernementales de plus en plus pressantes sur la population malentendante, l'équipe offre

à partir de maintenant une garantie de quatre ans* SANS FRAIS

sur toute nouvelle prothèse**.
Ainsi, les examens, les visites annuelles, les nettoyages, les modifications, les examens électroacoustiques, les ajustements et les réparations faites au bureau seront *GRATUITES.*

PROTHÈSE AUDITIVE SANS FRAIS... *défrayée par la R.A.M.Q. (carte soleil)*

CONSULTATIONS et EXAMENS SANS FRAIS

LaPlante & Associés
Audioprothésistes

Centre professionnel Belvédère
300, rue Belvédère Nord, bureau 104
Sherbrooke
(819) *821-4435*

Clinique familiale Saint-Vincent
250, rue King Est,
Sherbrooke
(819) *569-9985*

Sans frais : 1 888 **821-4435**

AGESSA : Drummondville, Granby, Thetford Mines et Victoriaville

43408

Bacs de récupération

Les proprios d'immeubles sont d'accord

Sherbrooke (SB)

Les propriétaires d'immeubles de Sherbrooke sont prêts à collaborer avec la Ville dans le projet de distribuer 8500 nouveaux bacs de récupération dans les immeubles de cinq logements et plus.

C'est ce que rapporte le président du Regroupement des propriétaires des immeubles locatifs de l'Estrie, Christian Côté, qui mentionne qu'une rencontre a eu lieu l'hiver dernier entre des membres du regroupement et le responsable du dossier, Georges Émond, chef de la division de l'Environnement à la Ville de Sherbrooke.

«Le projet a été bien vu de la part de nos membres. M. Émond a bien expliqué le projet», note Christian Côté, qui dit ne pas avoir décelé de mécontentement chez les propriétaires d'immeubles. «La plupart se sont montrés d'accord.»

Dans les prochaines semaines, la Ville de Sherbrooke distribuera des bacs dans les immeubles de cinq logements et plus (ceux de quatre logements et moins en sont déjà pourvus). Notamment 6800 petits bacs pour les immeubles de cinq à dix logements.

Quant aux immeubles de dix logements et plus, ils recevront 1500 grands bacs roulants, deux par immeubles (un pour le papier et le carton, un autre pour le verre, le plastique et le métal). Ce qui implique qu'une personne devra se charger d'aller porter au chemin les bacs les jours de cueillette.

«Oui, il faudra que quelqu'un s'en occupe, mais cela devient une question de conscience collective. Est-ce que les gens sont sensibilisés? La Ville a déjà essayé en distribuant des sacs, mais il semble que les gens ne répondaient pas. S'il n'y a pas d'éducation, les gens ne voudront jamais collaborer. Il faudra que l'habitude entre dans nos moeurs», croit Christian Côté.

CHAMPIONNE DE L'ENDUROSÉRIE 1997

PILOTEZ LA CHAMPIONNE DE L'ENDUROSÉRIE EN VERSION DE VILLE !

PROGRAMME DE REMISE AUX DIPLÔMÉS ÉCONOMISEZ 750 $

Tiburon *SE* 1998 LOUEZ À PARTIR DE 288 $* PAR MOIS/48 MOIS

COMPTANT DE 1 500 $ Transport et préparation inclus.† PDSF : 20 895 $**

Garantie du groupe motopropulseur de 5 ans/100 000 km
Programme d'assistance routière 24 heures de 3 ans/60 000 km

HYUNDAI
UNE ÈRE NOUVELLE

AUTRES OPTIONS DE LOCATION	
COMPTANT	MENSUALITÉS (48 MOIS)
0 $	325 $
850 $	304 $
1 500 $	288 $
2 000 $	277 $

*Selon les programmes de location de Hyundai Credit Canada. Offre d'une durée limitée avec livraison d'ici le 31 mai 1998, sur le modèle neuf Tiburon SE 1998, PDSF à partir de 20 895 $, taux d'intérêt annuel de 7,9 %, mensualités de 288 $ par mois pour 48 mois sans obligation au terme du contrat de location. Coût total de location : 13 824 $ sur approbation du crédit. Option d'achat : 11 024 $. Comptant de 1500 $ ou échange équivalent en sus de la première mensualité. †Dépôt de sécurité de 300 $. Transport et préparation inclus. Taxes et immatriculation en sus. Kilométrage annuel de 20 000 km, 8 ¢ par kilomètre additionnel. Ces taux spéciaux de location ne peuvent être jumelés au programme de remise aux diplômés. ** PDSF de la Tiburon SE 1998 à partir de 20 895 $. Frais de transport, d'immatriculation, de préparation et taxes en sus des prix de vente. Le concessionnaire peut louer à prix moindre. Détails chez le concessionnaire.

Valois Hyundai
125 boul. Lemire ouest
Drummondville 478-8148

Hyundai Sherbrooke
4242 boul. Bourque
Rock Forest 562-1700

Magog Hyundai
430 boul. Bourque
Omerville 868-0010

83100

National

Pour au moins encore une année

Les militaires canadiens resteront en Bosnie

Helen Branswell

Zgon, Bosnie-Herzégovine (PC)

La participation canadienne à la force de stabilisation de l'OTAN en Bosnie sera prolongée pour encore 12 mois au moins, a annoncé hier le premier ministre Jean Chrétien.

Mais à la lumière des propos de M. Chrétien, il y a fort à parier que ce ne sera pas la dernière prolongation du mandat des militaires canadiens dans le cadre de la SFOR. Le premier ministre a en effet déclaré que le contingent canadien demeurerait dans la région jusqu'à ce que «la société ait retrouvé une vie normale».

En fait, même s'il a exprimé le souhait que la mission de maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine ne se prolonge pas indéfiniment, comme ce fut le cas sur l'île de Chypre, M. Chrétien a dû reconnaître qu'il ne savait pas quand les militaires canadiens seraient en mesure de rentrer à la maison.

La participation canadienne à la force de maintien de la paix sur l'île de Chypre a duré 29 ans, jusqu'en 1993. Des casques bleus provenant d'autres pays continuent de patrouiller sur l'île, pour éviter que n'éclate un conflit armé entre les communautés grecque et turque.

«Ça demeure très compliqué (en Bosnie-Herzégovine), mais il y a la paix et la présence des soldats est appréciée, particulièrement les soldats canadiens qui sont ici», a déclaré M. Chrétien.

Dans la ville de Zgon, le premier ministre a vanté les efforts des militaires canadiens qui ont récemment tenté de réprimer les émeutes survenues dans la région, à Drvar, où les résidants croates s'opposent au rapatriement de Serbes qui habitaient cette ville avant que la guerre n'éclate.

Les Serbes avaient été expulsés de Drvar par les forces croates en 1995 et la ville est maintenant peuplée par 8000 Croates relocalisés pendant la guerre.

La prolongation de la participation canadienne à la SFOR signifie que 1285 militaires, stationnés en majorité dans le nord-ouest de la Bosnie, demeureront en ex-Yougoslavie jusqu'en juin 1999, au moins. Il s'agit du plus important contingent canadien impliqué dans une mission de maintien de la paix.

De 1991 à 1995, le Canada a pris part aux opérations des Nations unies dans l'ex-Yougoslavie. En 1995, l'OTAN a envoyé une force de stabilisation plus imposante en Bosnie, à laquelle le Canada a contribué en offrant un quartier général de brigade. Puis, en 1996, le Canada a dépêché dans la région une unité de combat, qui s'y trouve toujours.

«Les troupes ont joué ici un rôle extrêmement profitable et utile», a déclaré M. Chrétien au campement Feuille d'érable, quartier général du contingent canadien à Zgon, près de Kljuc, dans le nord-ouest de la Bosnie.

Certains militaires qui participent à la mission prévoient une longue présence canadienne dans la région.

«Je pense que ça durera encore quatre ans. Quatre ou cinq ans», a déclaré le caporal Paul Petrie, membre des Royal Canadian Dragoons de la base de Petawawa, en Ontario.

VOUS SOUFFREZ D'ASTHME?

Vous voulez connaître les nouvelles thérapies et les nouveaux médicaments disponibles?

L'Association pulmonaire du Québec vous invite à la conférence du docteur Pierre Larrivée

Pneumologue et professeur agrégé au service de pneumologie de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke, le docteur Larivée travaille actuellement au Centre universitaire de santé de l'Estrie, au service de pneumologie du Pavillon Fleurimont.

« NOUVEAUX MOYENS DE CONTRÔLER L'ASTHME »

le mercredi 20 mai, 19 à 21 heures
Salon Lac Memphrémagog, Hôtel Delta
2685, rue King ouest, Sherbrooke

La conférence sera suivie d'une période de questions
Pour renseignements et confirmations, communiquez avec madame Rachel Rouleau au

(819) 346-1110, poste 1-4381

83135

SECOURS-AMITIÉ ESTRIE
Service d'écoute téléphonique anonyme et confidentiel

564-2323
1 800 667-3841
Besoin d'être écouté?
Quelqu'un est là pour toi!
Une lueur d'espoir
7 jours 24 heures
40258

Alerte à la Malibu

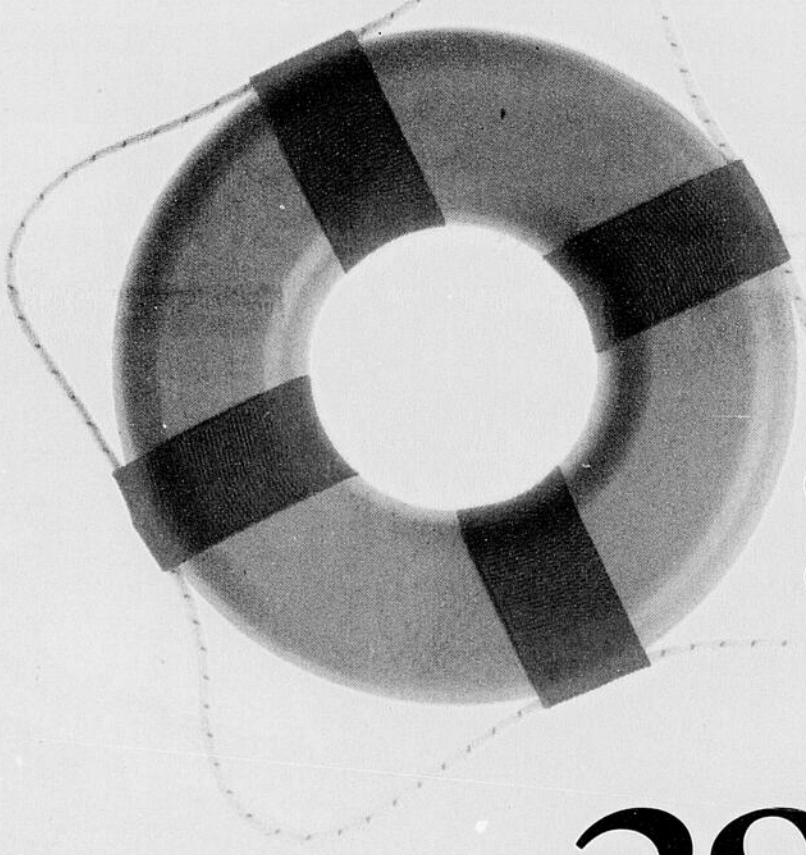

0 $
comptant
dépôt de sécurité

298 $*/mois
Location de 36 mois
Transport inclus

3,9 %** de financement

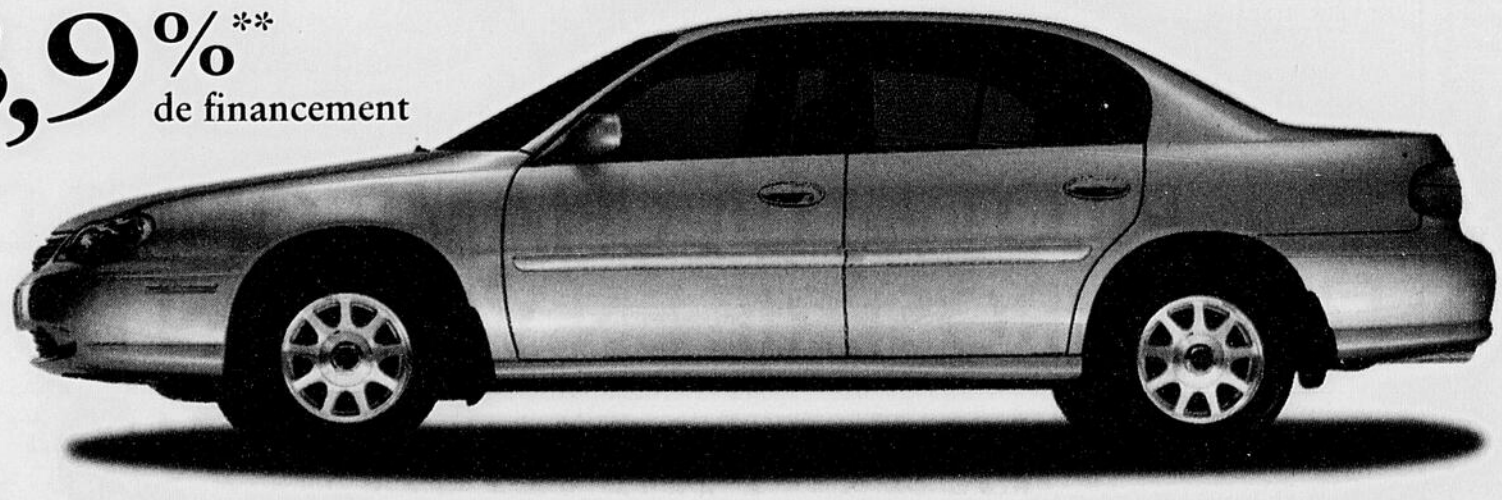

Répondez à l'appel et prenez le large en toute quiétude au volant d'une Malibu de Chevrolet.

- moteur 2,4 litres de 150 HP
- système antiblocage aux 4 roues
- transmission automatique 4 vitesses
- deux sacs gonflables
- radiocassette AM/FM
- volant inclinable
- climatiseur
- banquette arrière à dossiers inclinables
- système antivol PASSLock II
- suspension indépendante aux 4 roues
- sièges baquets en tissu avec console

CHEVROLET
OLDSMOBILE
GM

L'Association des concessionnaires Chevrolet Oldsmobile du Québec

La Carte GM†† Assistance† Routière GARANTIE† TOTAL

Offres d'une durée limitée s'appliquant aux véhicules neufs 1998 en stock comprenant les équipements mentionnés ci-haut. * Paiements mensuels basés sur une location de 36 mois. Sujet à l'approbation du crédit. Premier versement mensuel payable à la livraison. Préparation incluse. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Frais de 12¢ du kilomètre après 60 000 km. ** Financement jusqu'à 48 mois ou 5,9% de financement de 49 à 60 mois applicable à l'achat. † L'Assistance Routière et la Garantie GM TOTAL MC sont offertes sur les véhicules GM neufs 1998 pour une durée de 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. †† MD Marque déposée de General Motors Corporation. Banque TD, usager agréé. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails.